



Conseil économique et social

Distr. générale
27 mars 2008
Français
Original : anglais

Pour examen

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle 2008

3-5 juin 2008

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme

Résumé

Portant sur l'année 2007, deuxième année du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009 (E/ICEF/2005/11), le présent rapport rend compte principalement des progrès en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des engagements connexes. Il indique les principaux résultats obtenus en 2007 par la vaste gamme de partenariats et d'alliances pour les enfants dans chacun des cinq domaines d'intervention du plan. Les tendances en ce qui concerne les progrès et les résultats eu égard aux principaux indicateurs sont analysées de façon approfondie dans les données complémentaires affichées sur le site Web de l'UNICEF.

Le rapport a été établi conjointement avec le Rapport annuel de l'UNICEF au Conseil économique et social (E/ICEF/2008/3) et Corr.1, qui donne de plus amples informations sur les domaines tels que les partenariats stratégiques et la cohérence des activités opérationnelles de développement. Il présente également de nombreux autres exemples de la contribution que l'UNICEF a apportée en 2007 dans les domaines mis en relief dans l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution A/RES/62/2008 de l'Assemblée générale), à savoir renforcement des capacités, coopération Sud-Sud, égalité des sexes et passage de la phase des secours à celle du développement.

Les principales questions soulevées dans le présent rapport seront analysées de façon plus approfondie dans le rapport sur l'examen à moyen terme du plan, qui sera présenté au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2008.

* E/ICEF/2008/9.



Introduction

1. Des tournants décisifs ont été enregistrés en ce qui concerne la survie de l'enfant au cours des deux premières années du plan actuel. Pour la première fois dans l'histoire récente, on estime que le nombre des décès des moins de 5 ans par an est inférieur à 10 millions d'enfants. Les données pour 2006, publiées en 2007, font apparaître que 9,7 millions d'enfants de moins de 5 ans sont décédés cette année-là, soit un recul par rapport à 1990, où ce nombre s'élevait, selon les estimations, à 13 millions, ce qui constituait une diminution de 60 % du taux de mortalité infantile depuis 1960.

2. En Afrique, la mortalité liée à la rougeole a diminué de 91 % entre 2000 et 2006, passant selon les estimations de 396 000 à 36 000 décès. L'objectif consistant à réduire le pourcentage de décès liés à la rougeole en Afrique de 90 % d'ici à 2010 a été atteint quatre ans plus tôt que prévu. Les bons résultats obtenus en Afrique ont permis de réduire de 68 % le pourcentage de la mortalité due à la rougeole dans le monde entre 2000 et 2006.

3. En 2007, l'UNICEF a réalisé de nombreuses activités intégrées et conjointes axées sur les résultats pour les enfants. Ces activités ont été entreprises avec une urgence accrue et ont tiré parti des informations de plus en plus fiables concernant les interventions couronnées de succès.

4. Parmi les nouvelles initiatives auxquelles l'UNICEF participe activement, il convient de citer un réseau d'organismes mondiaux de premier plan en matière de santé, tels que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, la Banque mondiale, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et la Fondation Bill et Melinda Gates. Le groupe se réunit périodiquement pour examiner les progrès accomplis, évaluer les questions d'actualité en matière de santé au niveau mondial et examiner les actions collectives.

5. Une nouvelle initiative conjointe avec les Olympiades spéciales (Special Olympics International) a été lancée lors des Jeux olympiques spéciaux d'été 2007 à Shanghai (Chine), pour promouvoir les droits des enfants souffrant de handicap intellectuel. Cette initiative complète les activités de sensibilisation entreprises avec les Olympiades spéciales, Save the Children et l'opération Sourire, à la suite de l'adoption de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

6. L'UNICEF a apporté son concours aux programmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène dans 96 pays en 2007, ce qui constitue un record; l'approche « assainissement total » sous l'égide de la communauté, dans laquelle la communauté tout entière s'emploie à trouver des solutions, s'est révélée un moyen prometteur d'élargir la couverture des services offerts.

7. Un certain nombre de nouvelles campagnes de sensibilisation commencent à porter leurs fruits, notamment celles qui visent à améliorer l'accès des enfants séropositifs au traitement. La baisse considérable du prix des traitements par antirétroviraux a permis à l'UNICEF de fournir plus de 5 millions de traitements à ceux qui en avaient besoin en 2007, soit une nette augmentation.

8. Pour recentrer ses activités de sensibilisation en faveur des droits des enfants, l'UNICEF a recensé des domaines prioritaires d'appui aux activités de fond en amont concernant notamment la pauvreté chez les enfants ainsi que les disparités. Le rapport sur la situation des enfants dans le monde 2007 comprend de nouveaux indicateurs sur la protection des enfants, illustrant les progrès accomplis en matière de collecte et d'utilisation de données dans toutes les activités auxquelles l'UNICEF participe.

9. On a continué à renforcer les systèmes pour faire connaître les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales, notamment en créant en 2007 une nouvelle base de données et un site Web pour stocker, partager et faciliter la documentation.

10. Les principaux indicateurs de gestion ont également fait apparaître des tendances encourageantes et, pour la troisième année consécutive, le ratio entre les dépenses d'appui au programme et le montant total des ressources ordinaires était meilleur que l'objectif de 18,7 % fixé dans le plan stratégique à moyen terme.

11. Dans la Déclaration de la séance plénière commémorative de haut niveau de décembre 2007 sur les suites données à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2002 consacrée aux enfants, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont de nouveau engagés à construire un « monde digne des enfants », et ont demandé à la communauté internationale, animée par « le même sentiment d'urgence » de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont déclaré ce qui suit :

« en donnant un rang de priorité élevé aux droits de l'enfant, à leur survie et à leur protection et à leur développement, nous servons l'intérêt supérieur de l'humanité tout entière ».

12. Cette déclaration a servi de conclusion à la réunion de 2007. Elle était fondée sur un rapport exhaustif du Secrétaire général sur *Les enfants et les objectifs du Millénaire pour le développement*, auquel l'UNICEF a contribué en présentant une analyse fondée sur des faits et de nouvelles données. Ces textes ont été renforcés par la résolution relative à l'examen triennal des activités opérationnelles de 2007 et la feuille de route de Bali.

13. Dans le cadre de son plan stratégique à moyen terme, l'UNICEF a redoublé d'efforts pour promouvoir et appuyer des programmes intégrés à caractère national dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la nutrition, de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, de la protection des enfants, de la prévention du VIH/sida, et des traitements et des soins.

14. Les initiatives décrites dans le présent rapport ainsi que les étapes marquantes enregistrées dans le domaine de la santé en 2007 montrent qu'il est possible d'obtenir des résultats remarquables en faveur des enfants. Cependant, il convient de ne pas faire preuve d'un excès d'optimisme, car de par le monde, quelque 9,7 millions d'enfants n'ont pas atteint leur cinquième anniversaire en 2006.

15. L'objectif primordial de l'UNICEF pendant la période examinée a consisté à encourager toutes les parties concernées – aux niveaux communautaire, national et international – à s'unir afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour les enfants.

I. Situation et tendances par rapport principaux aux domaines de résultats dans le plan pour 2006-2009

A. Domaine d'intervention 1 : Survie et développement du jeune enfant (objectifs 1, 4, 6 et 7)

16. L'UNICEF a poursuivi sa collaboration étroite avec ses partenaires pour accélérer la mise en œuvre d'un ensemble d'interventions bien conçues, intégrées et fondées sur des faits, bon marché et ayant des incidences considérables sur la survie de l'enfant, notamment en accordant un appui afin de renforcer la communication avec les familles et les communautés en vue d'améliorer les pratiques en matière de santé et de nutrition; en accroissant les capacités des services courants de santé; en organisant des Journées nationales de la santé de l'enfant, en associant la vaccination à d'autres interventions en matière de santé et de nutrition, telles que la distribution de vitamines A et de vermifuge, le suivi de la croissance, la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide et l'éducation en matière de santé et de nutrition. Le nombre de pays appuyant la Journée nationale de la santé de l'enfant a augmenté, passant de 25 en 2005 à 44 en 2007.

17. Les principaux partenaires se sont employés à renforcer leurs cadres communs pour la survie et le développement de l'enfant. L'Union africaine a tenu le Forum panafricain pour les enfants, au Caire, pour élaborer une contribution commune à l'examen d'Un monde digne de nos enfants +5, en réaffirmant les objectifs d'*Une Afrique digne de ses enfants* (2001) et préconisé l'élaboration de stratégies claires et accélérées pour la survie et le développement de l'enfant ainsi que l'élaboration de rapports biennaux pour examiner les progrès accomplis. Dans des pays qui ont fait de la stratégie accélérée leur principal cadre stratégique aux fins de la réduction de la mortalité infantile, l'approche permet d'obtenir de nouveaux financements et de renforcer la planification, la coordination et le suivi.

18. L'année 2007 a été marquée par le renforcement des connaissances et la consolidation des données disponibles pour tous les partenaires. Il ressort de nouveaux articles publiés dans *The Lancet*¹, qu'environ 200 millions d'enfants ne s'épanouissent pas pleinement en raison de leur santé médiocre, de la malnutrition, de l'insuffisance des activités d'éveil du jeune enfant, tout ceci étant dû à la pauvreté. Les articles contiennent des données à jour qui justifient la nécessité d'accroître les investissements pour promouvoir la mise en œuvre de programmes intégrés de santé, de nutrition et d'apprentissage du jeune enfant, en particulier pour les plus exposés.

19. La Directrice générale de l'UNICEF a continué à présider le Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies, chargé de promouvoir la coopération entre les organismes des Nations Unies et les organismes partenaires pour appuyer les efforts tendant à mettre un terme à la malnutrition. Le thème de la session annuelle de 2007, tenue à Rome, était « Accelerating the reduction of maternal and child undernutrition » (Accélérer la réduction de la malnutrition maternelle et infantile). Il est de plus en plus admis qu'une bonne alimentation maternelle et infantile est fondamentale pour la réussite des interventions intégrées en matière de survie et de développement de l'enfant. Une approche très prometteuse dans les situations d'urgence et de malnutrition aiguë grave consiste à

utiliser des aliments thérapeutiques tout prêts, notamment « Plumpy'nut® », supplément nutritionnel spécialement conçu et équilibré. L'UNICEF a aidé les partenaires à élaborer des stratégies de programme afin d'utiliser ces aliments et a joué un rôle de catalyseur pour étendre leur production aux pays en développement, en créant des centres de fabrication certifiés en Éthiopie, au Malawi et au Niger.

20. Le rapport de la Commission des déterminants sociaux de la santé de l'OMS intitulé *Early Child Development: A Powerful Equalizer* a donné des exemples de moyens de desservir les familles et les communautés par le biais des systèmes de santé, en s'attaquant aux problèmes de la survie, de la croissance et du développement de l'enfant.

21. L'UNICEF a continué d'apporter une contribution importante à la gouvernance et à la définition des priorités des initiatives mondiales, notamment l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition, le Network for Sustained Elimination of Iodine Deficiency (Réseau pour l'élimination durable des troubles liés aux carences en iode), l'Initiative en faveur de l'enrichissement de la farine et l'Initiative Micronutriments. Le partenariat vigoureux avec l'OMS et le International Baby Food Action Network s'est poursuivi, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités et l'assistance technique concernant la fabrication d'aliments pour les nourrissons et les jeunes enfants. Le regain d'intérêt pour cette activité a permis d'y associer nombre d'autres organismes, notamment l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition et la Fondation Bill et Melinda Gates.

1. Domaines de résultat prioritaire 1 : amplification des interventions à forte incidence sur la santé et la nutrition

**Montant estimatif de l'assistance programmatique :
718,9 millions de dollars²**

22. L'UNICEF a continué d'apporter son concours aux systèmes et activités de vaccination systématique dans 157 pays et territoires classés parmi les pays en développement ou les pays en transition. Il a fourni un appui dans les domaines ci-après : élaboration de politiques et de directives, logistique, mobilisation sociale et achat de matériel et adoption de diverses mesures de renforcement des capacités, telles que la formation aux méthodes de vaccination sans risque, la gestion et la surveillance des vaccins.

23. Les activités promotionnelles de l'UNICEF ont permis d'accroître sensiblement les crédits budgétaires nationaux alloués aux campagnes de vaccination systématique, par exemple en Arménie, en Équateur et au Kenya. Les taux de vaccination ont sensiblement augmenté de 2005 à 2006 dans les pays suivants : Côte d'Ivoire, Îles Salomon, Népal, Nioué, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République du Congo, République populaire démocratique de Corée, Timor-Leste et Vanuatu.

24. En 2006, dernière année pour laquelle on dispose de chiffres, les tendances concernant la couverture vaccinale au niveau mondial demeurent encourageantes, la couverture par les trois doses de vaccins combinés diphtérie, coqueluche, tétanos (DPT3) étant de l'ordre de 79 %. Le nombre de pays dans lesquels la couverture est au moins de 90 % est passé de 114 en 2005 à 115 en 2006. L'amélioration du taux

de couverture a été le plus spectaculaire en Afrique subsaharienne, où il est passé de 52 % en 2000 à 72 % en 2006.

25. Les cas de décès dus à la rougeole ont continué à diminuer. La plus forte réduction du taux de mortalité liés à la rougeole aurait été enregistrée en Afrique subsaharienne, où le nombre de décès dus à la rougeole serait passé de 396 000 en 2000 à 36 000 en 2006. Cette région a atteint, bien avant la date butoir de 2010, l'objectif fixé par l'ONU, consistant à réduire de 90 % les cas de décès dus à la rougeole. Ces gains ont permis de réduire fortement les cas de décès liés à la rougeole dans le monde, qui seraient passés de 757 000 en 2000 à 242 000 en 2006. Le pourcentage de décès dus à la rougeole continue d'être élevé en Inde, où la couverture vaccinale nationale était de 59 % en 2006 (estimations OMS/UNICEF).

26. Des progrès ont également été enregistrés en ce qui concerne l'élimination du tétanos maternel et néonatal. La couverture vaccinale par au moins deux doses de vaccin anatoxine tétanique, ou de vaccin contre le tétanos et la diphtérie, aurait été de 69 % en 2006 et 81 % des nouveau-nés auraient été immunisés contre le tétanos néonatal par la vaccination, ce qui constitue un progrès par rapport au taux de 79 % en 2005. En 2007, l'Égypte et la Zambie ont été déclarés pays exempts de tétanos maternel et néonatal. Les systèmes et campagnes de vaccination systématique ont permis d'améliorer le taux de couverture dans un certain nombre de pays.

27. Les cas d'infection par poliovirus sauvage ont décliné, passant de 1 997 en 2006 à 1 307 en 2007, principalement en raison de la diminution des cas au Nigéria. La transmission de la polio reste limitée à certaines zones dans les quatre pays où la maladie est endémique (Afghanistan, Inde, Nigéria et Pakistan). Plus de 400 millions d'enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés plusieurs fois contre la polio dans 27 pays, dans des pays où la maladie s'était déclarée en 2007, et dans des zones à risque élevé ailleurs. Le nombre des cas a diminué de 45 % en Afghanistan, où plus de 100 000 enfants jamais vaccinés auparavant l'ont été dans le cadre d'un accord de paix spécial.

28. L'UNICEF a aidé des partenaires nationaux à prendre, en connaissance de cause, la décision d'utiliser de nouveaux vaccins. À la fin de 2006, 164 pays avaient commencé à utiliser le vaccin contre l'hépatite B dans les campagnes de vaccination systématique, et 104 pays le vaccin contre *Haemophilus influenzae* de type B. En 2006, l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation a ajouté deux nouveaux vaccins à sa liste : le vaccin pneumococcique conjugué (contre la pneumonie) et le vaccin antirovirus (contre la gastro-entérite). L'UNICEF a coprésidé les activités de renforcement du système de santé dans le cadre de la GAVI et contribué à la conception et à la mise en œuvre de la politique de cofinancement de la GAVI.

29. Le nombre de pays dans lesquels les taux de couverture concernant la distribution de vitamine A se maintiennent à un niveau élevé n'a cessé d'augmenter. Selon les données préliminaires de 2006, 35 des 74 pays fournissant des informations sur la distribution de deux doses d'apports supplémentaires en vitamine A sont parvenus à un taux de couverture égal ou supérieur à 70 %, contre 26 en 2004. L'UNICEF a fourni plus de 500 millions de capsules de vitamine A à 70 pays en 2007 et neuf pays ont financé le coût des capsules, en partie ou intégralement, sur leur budget national. Le Bangladesh, l'Éthiopie, la République démocratique du Congo, la République populaire démocratique de Corée ont, chacun d'eux, dans le cadre de vastes campagnes, vacciné plus de 10 millions

d'enfants. La distribution de suppléments de vitamine A a pu être maintenue plus facilement, grâce à son intégration aux campagnes de vaccination systématique ou au recours fréquent aux aliments enrichis.

30. L'intérêt qu'on porte de plus en plus au paludisme a permis de mobiliser davantage de ressources et d'amplifier les interventions. L'UNICEF a continué d'aider les pays à distribuer des moustiquaires imprégnées d'insecticide dans le cadre des services de santé maternelle et infantile. L'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide a nettement augmenté en Afrique subsaharienne : 16 des 20 pays publiant des données sur l'évolution de la situation ont fait état, au minimum, d'un triplement de la couverture depuis 2000.

31. Cependant, les objectifs fixés sur le plan international sont loin d'être atteints. En 2007, l'UNICEF a décidé d'aider en priorité les pays à élaborer des propositions de lutte contre le paludisme, à l'intention du Fonds mondial, afin de maintenir les flux de ressources. Il a sensiblement augmenté ses achats de moustiquaires imprégnées, qui sont passés de 7 millions environ en 2004 à près de 25 millions pour un coût de 121 millions de dollars en 2006, tout en s'employant à toucher les femmes enceintes et les enfants. En 2007, les achats de moustiquaires dans le monde ont continué d'augmenter, les pouvoirs publics accroissant leurs achats directs.

32. En 2007, l'UNICEF a acheté des médicaments antipaludéens pour une valeur de 17 millions de dollars, ce qui représente plus de 10 millions de traitements. Ces achats concernaient les antipaludéens les plus efficaces, consistant en des associations à base d'artémisinine. Presque tous les pays d'Afrique subsaharienne ont maintenant changé de méthode de traitement et adopté ces médicaments très efficaces. L'UNICEF a continué d'appuyer la recherche opérationnelle dans six pays concernant le traitement préventif intermittent du paludisme chez les enfants, dans le cadre de la vaccination systématique.

33. À la suite de l'intensification des interventions contre le paludisme, les données de suivi périodiques montrent une réduction importante de la morbidité et de la mortalité liées à cette maladie en Afrique.

34. Les maladies diarrhéiques continuent d'être responsables de la mort de 1,8 million d'enfants de moins de 5 ans chaque année. La plupart des pays en développement ont adopté le nouveau protocole de traitement de la diarrhée aiguë consistant à utiliser du zinc. Cette méthode est systématiquement appliquée au Bangladesh, en Inde, en Indonésie, au Pakistan, en Éthiopie, en République-Unie de Tanzanie et dans d'autres pays. L'UNICEF et l'OMS ont tenu six réunions régionales d'information sur les nouvelles directives en matière de traitement. La morbidité et la mortalité liées au choléra et à la diarrhée aqueuse aiguë ont fortement diminué en Angola, dans la Sierra Leone, dans l'est de la République démocratique du Congo, au Soudan et dans d'autres pays.

35. L'UNICEF, l'OMS et d'autres partenaires ont élaboré un plan d'action mondial de prévention et de lutte contre la pneumonie dans le cadre d'une stratégie globale pour la survie de l'enfant, destinée à intensifier les interventions intégrées. L'UNICEF et l'OMS ont également examiné le traitement de la pneumonie au niveau communautaire dans 54 pays ayant des taux élevés de mortalité infantile; les résultats seront publiés en 2008.

36. L'UNICEF a été l'un des organisateurs de la réunion de l'équipe technique interinstitutions sur la prévention du VIH chez les femmes enceintes, les mères et

les enfants. Les efforts ont porté sur le renforcement des moyens de prévenir la transmission de la mère à l'enfant et les services pédiatriques de soins, d'appui et de traitement en cas d'infection par le VIH, dans le cadre d'activités de sensibilisation en collaboration avec les services publics, afin d'atteindre l'objectif convenu qui consiste à assurer l'accès universel aux services de prévention de la transmission mère-enfant. À la suite de cette réunion, les gouvernements ont fait preuve d'une plus grande volonté politique et le montant des ressources financières a augmenté (voir domaine d'intervention 3).

37. L'UNICEF a continué d'examiner la question de la prévention des accidents et des blessures chez les enfants en appuyant les activités de sensibilisation, la formulation de politiques, la réalisation d'études et l'élaboration de systèmes de surveillance. Les pays suivants ont organisé des campagnes de prévention : Cuba, El Salvador, Oman, Afrique du Sud et Viet Nam. L'UNICEF a également aidé des pays d'Asie et d'autres pays à recueillir et à utiliser des données pour améliorer leurs méthodes et a travaillé en collaboration étroite avec l'OMS pour élaborer le *World Report on Child Injury Prevention*.

38. En 2007, 52 pays visés par le programme (contre 42 en 2005) ont défini des objectifs quantifiés pour intensifier des interventions à forte incidence sur la santé et la nutrition dans leur budget national ou cadre de dépenses. L'UNICEF, en tant que membre des équipes de pays des Nations Unies, a fourni aux gouvernements un appui technique concernant l'examen des plans nationaux de santé ainsi que les résultats obtenus dans le secteur de la santé, et l'établissement de cadres de dépenses à moyen terme afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé. Les cas d'investissement fondés sur les données les plus récentes ont servi à élaborer la proposition concernant l'Initiative catalytique (voir par. 35).

39. Les chiffres les plus récents concernant la mortalité maternelle publiés dans le cadre de la Conférence sur le thème « Les femmes donnent la vie », tenue à Londres en 2007, ont montré que le cinquième objectif du Millénaire pour le développement était loin d'être atteint. Pour prévenir la mortalité maternelle et améliorer la santé maternelle, il faut accorder plus d'attention au renforcement du système de soins de santé. Les services de planification familiale, le recours à des accoucheuses qualifiées et l'accès aux soins obstétricaux d'urgence en cas de besoin sont cruciaux à cet égard.

40. Les principaux partenaires en ce qui concerne la santé maternelle et infantile – FNUAP, OMS, Banque mondiale et UNICEF – ont recensé neuf volets qu'il convient de renforcer. Dans la nouvelle initiative conjointe tendant à aider les pays, le rôle de chaque organisme est défini plus clairement. L'UNICEF s'efforce d'améliorer la planification des naissances et les soins de santé anténatals, de prévenir la transmission mère-enfant, d'améliorer les soins de santé à domicile et les visites postnatales dans les communautés, et de faciliter l'accès aux soins pour les nouveau-nés. En collaboration avec le FNUAP et l'Université Columbia, l'UNICEF contribue à l'amélioration de l'accès aux soins obstétricaux. Les initiatives prises en 2007 ont été notamment les suivantes : examen régional de la santé maternelle en Asie du Sud portant notamment sur les enseignements tirés de l'expérience; appui à l'évaluation des soins obstétricaux d'urgence et enquêtes sur les cas de mortalité maternelle afin d'améliorer la qualité des services en Afrique de l'Est et en Afrique australe; assistance aux épouses des présidents en Afrique de l'Ouest et en Afrique

centrale pour que les pays accordent un rang de priorité plus élevé à la santé maternelle.

41. En septembre 2007, l'UNICEF a lancé conjointement avec le Gouvernement britannique, d'autres organismes internationaux de santé, des donateurs et des pays en développement, ce partenariat international pour la santé dans le cadre d'une nouvelle initiative mondiale tendant à accélérer les progrès aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé. Les partenaires reconnaissent qu'il faut non seulement accroître l'aide, mais également renforcer son efficacité. Ils se sont engagés à mieux coordonner leurs efforts et à élaborer des plans détaillés de promotion de la santé à l'échelon national.

42. Ce partenariat complète l'Initiative catalytique, qui vise à intensifier les efforts en vue d'atteindre les objectifs 4 et 5, en permettant aux systèmes nationaux d'être mieux à même de mener des interventions ayant fait leurs preuves, à fortes retombées et bon marché. Cette initiative issue de travaux antérieurs sur la Stratégie accélérée pour la survie et le développement de l'enfant, a permis d'apporter avec le concours de l'UNICEF une assistance à 11 pays d'Afrique de l'Ouest. Environ 350 millions de dollars de crédits lui ont été alloués.

43. Ces initiatives et d'autres connexes, notamment le Plan d'action mondial et le Global Campaign for Health Millennium Development, ont été lancées en 2007; l'UNICEF a également contribué à leur élaboration.

44. En juillet 2007, l'UNICEF a accueilli la première réunion officielle des responsables mondiaux de la santé, représentant huit organisations internationales afin d'étudier les moyens de renforcer la collaboration dans le but d'améliorer la situation sanitaire dans les pays en développement. Le réseau « H8 » regroupe les organismes suivants : OMS, FNUAP, ONUSIDA, Banque mondiale, Fonds mondial, GAVI, Fondation Bill et Melinda Gates et UNICEF. Le groupe se réunit périodiquement pour examiner les tendances actuelles en matière de santé au niveau mondial et les actions collectives. Il a adopté les méthodes suivantes : échanger des idées et se tenir au courant des principales orientations stratégiques; trouver des possibilités de collaborer, fondées sur la complémentarité; recenser et combler les lacunes des initiatives collectives; contribuer dans la mesure du possible à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et, pour ce faire, harmoniser leurs activités et leurs communications. Le groupe mène, par exemple, les activités suivantes : collaboration pour promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé lors des réunions telles que celles du G-8; intensification de la collaboration avec la société civile et le secteur privé; établissement de liens plus étroits entre les programmes sur le VIH et le sida et les efforts visant à renforcer les systèmes de santé; création d'un cadre d'informations stratégique interinstitutions; et accélération de l'assistance conjointe aux efforts nationaux en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé en Inde.

2. Domaine de résultat prioritaire 2 : amélioration des pratiques familiales et communautaires de soins qui ont une incidence sur la survie, la croissance et le développement de l'enfant

Montant estimatif de l'assistance au programme en 2007 :

78,9 millions de dollars

45. On estime que dans les pays en développement, 143 millions d'enfants de moins de 5 ans continuent de souffrir de sous-alimentation. Actuellement, le taux de prévalence de l'insuffisance pondérale diminue de 1,5 % par an, ce qui laisse croire que de nombreux pays en développement n'atteindront pas la cible associée au premier des objectifs du Millénaire pour le développement concernant la faim, à moins que les initiatives dans ce domaine dans les principaux pays concernés ne soient rapidement transposés à une plus grande échelle et que les pratiques familiales ne s'améliorent. Les nouvelles données indiquent que 12 pays supplémentaires sont en bonne voie d'atteindre cet objectif, ce qui porte à 58³ le nombre total de pays dans cette situation.

46. Des améliorations considérables et très prometteuses ont été constatées au chapitre des taux d'allaitement maternel exclusif en Afrique subsaharienne, d'une part, et en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants, d'autre part; les estimations pour ces deux régions sont de 30 et de 19 %, respectivement. Néanmoins, dans cette dernière région, les taux d'allaitement maternel demeurent très bas et le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel n'est souvent pas appliqué intégralement. Le renforcement des moyens dont le personnel de l'UNICEF et des organismes publics et non gouvernementaux disposent pour appliquer le Code a été une question prioritaire dans 30 pays en 2007. L'UNICEF a également fourni aux régions un soutien en matière de politiques et de planification relatives à l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, favorisant notamment une intégration accrue avec les initiatives pour la survie de l'enfant. Le soutien que l'UNICEF a accordé au Ministère de la santé aux Philippines, pays où l'industrie des aliments pour nourrissons a contesté la réglementation améliorée concernant ces aliments en portant la cause devant la Cour suprême, constitue un bon exemple d'une intervention visant à mettre fin aux pratiques qui nuisent à l'alimentation des jeunes enfants.

47. En Asie, en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les activités de pays de l'UNICEF ont été renforcées suite à plusieurs réunions régionales de planification stratégique et ont notamment prévu l'intégration de la promotion de l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants aux initiatives en cours pour la survie des enfants.

48. L'action de l'UNICEF en faveur de l'enrichissement des produits alimentaires a revêtu plusieurs formes, allant de la mise en place de politiques internationales au soutien technique, notamment pour l'enrichissement de la farine, du sucre, de l'huile et du sel dans plus de 45 pays. Ce soutien a conduit à des gains importants en matière de santé publique : en Afrique du Sud, par exemple, les résultats préliminaires d'une évaluation de l'enrichissement des farines de blé et de maïs à l'acide folique menée en 2007 ont fait apparaître une baisse remarquable de l'incidence des anomalies du tube neural.

49. Selon des estimations récentes, plus de deux tiers des ménages dans les pays en développement consomment maintenant du sel iodé, ce qui fait que 84 millions de nouveau-nés sont protégés des troubles d'apprentissage dus aux carences d'iode. Trente-quatre pays en développement pratiquent désormais l'iodation universelle du sel, comparativement à 21 pays en 2000. Néanmoins, les disparités subsistent. Dans les régions de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Asie de l'Est et du Pacifique, environ 85 % des ménages consomment du sel iodé. Viennent ensuite les deux régions de l'Asie du Sud et de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants, où cette proportion est de 50 %. L'UNICEF a concentré son action de coopération dans les 16 pays jugés prioritaires (c'est-à-dire ayant le plus grand nombre de nourrissons non protégés) et dans les grands pays producteurs de sel.

50. En 2007, 10 pays ont instauré ou poursuivi des initiatives tendant à généraliser l'usage chez les enfants des suppléments de micronutriments multiples en poudre (surnommés « Sprinkles »), notamment dans le but de combattre l'anémie. Ces suppléments en poudre sont distribués soit dans le cadre des contacts mensuels avec les services sanitaires, soit de porte à porte par des agents sanitaires des collectivités. Au Pérou, ces suppléments ont été distribués dans le cadre de l'intervention consécutive au tremblement de terre, et l'UNICEF a ainsi ouvert la voie à leur adoption en tant qu'outil de santé publique contre la malnutrition chronique.

51. Le nombre de pays de programme où les plans de développement national comportent des objectifs en matière de généralisation des pratiques familiales et communautaires de soins améliorées est passé de 40 en 2005 à 63 en 2007. On a mis au point un programme de formation des agents sanitaires des collectivités aux soins à donner aux nouveau-nés à domicile, programme qui fait notamment la promotion de l'allaitement et de la stimulation des nourrissons. Le premier groupe de formateurs a été formé en Afrique, avec le soutien de l'Organisation mondiale de la Santé. Le Malawi et la Zambie ont organisé des ateliers d'adaptation en 2007 et comptent transposer cette approche à plus grande échelle en faisant appel à des agents sanitaires des collectivités.

52. Il y a également eu une augmentation du nombre de pays (58 en 2007, contre 36 en 2005) qui se sont dotés de programmes nationaux de promotion des bons soins parentaux, prévoyant des stratégies précises pour atteindre les familles et les enfants marginalisés. En Roumanie, par exemple, une « caravane des parents » dispense une formation et des informations sur l'éducation préscolaire des enfants en milieu rural. Dans de nombreux pays, les bureaux de l'UNICEF aident les parents à acquérir des connaissances et des aptitudes qui les aideront à favoriser le développement de leurs enfants en bas âge. Ces programmes ont atteint un taux de couverture de plus de 80 % dans la plupart des pays des Caraïbes ainsi qu'au Bélarus et en Thaïlande.

53. Malgré les progrès accomplis, la transposition à plus grande échelle de bonnes pratiques familiales et communautaires de soins demeure problématique. Le taux de couverture des initiatives en matière de pratiques parentales, familiales ou communautaires (ou d'initiatives équivalentes) demeure faible dans l'ensemble, se situant à environ 29 % pour l'ensemble des pays de programme. Le manque de coordination intersectorielle et le caractère limité des moyens d'exécution au niveau local font partie des principales contraintes. L'UNICEF et ses partenaires évaluent

les programmes de formation des parents dans le but de formuler des recommandations plus systématiques.

54. Pour améliorer les soins donnés aux enfants, il est urgent de favoriser une communication plus efficace afin de susciter une modification des comportements et des normes sociales. Plusieurs pays, dont l'Iran, le Kirghizistan, la Moldova et le Pakistan, ont recouru à des approches axées sur la communication pour promouvoir une manière d'élever les enfants qui favorise à la fois de meilleurs soins et la prévention de la maltraitance. De nombreux autres pays se sont déjà dotés de centres communautaires pour l'enfance, qui offrent d'excellentes possibilités de diffuser un message cohérent en fournissant des services convergents.

55. L'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM) ainsi que d'autres partenaires du système des Nations Unies et parmi les organisations non gouvernementales ont œuvré, en 2007, à renforcer la collaboration en matière de nutrition infantile et maternelle dans le cadre de la Stratégie accélérée pour la survie et le développement de l'enfant et de l'Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants. Des ententes officielles ont été conclues avec les principales institutions régionales, notamment le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, afin de pouvoir faire avancer la Stratégie régionale africaine sur la nutrition qui porte notamment sur la lutte contre les carences en micronutriments, sur l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et sur la nutrition maternelle.

3. Domaine de résultat prioritaire 3 : eau potable pure et assainissement de base – accès et usage améliorés

Montant estimatif de l'assistance au programme en 2007 : 262,8 millions de dollars

56. En 2007, l'UNICEF a appuyé des interventions dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (programme WASH) dans 96 pays, soit le plus grand nombre de pays bénéficiaires à ce jour. Ce nombre comprend notamment des activités dans 56 des 60 pays jugés prioritaires selon les critères du programme WASH en raison de leur faible taux d'accès à de l'eau potable pure et aux services d'assainissement et de leur taux de mortalité élevé chez les enfants de moins de 5 ans.

57. De plus en plus, l'UNICEF met l'accent sur la promotion du lavage des mains au savon et de l'hygiène en général dans le cadre de sa stratégie WASH. La République démocratique du Congo, la Guinée, le Nigéria, l'Indonésie, le Népal, le Soudan, l'Ouganda et la Zambie font partie des pays où l'UNICEF soutient de vastes programmes nationaux d'éducation en matière d'hygiène.

58. L'approche communautaire dite de « l'assainissement total », selon laquelle l'ensemble de la collectivité est mobilisée pour la recherche de solutions en matière d'assainissement, s'est révélée un moyen prometteur d'élargir la couverture dans ce domaine. Le soutien que l'UNICEF apporte à la diffusion de cette approche s'est étendu de l'Asie vers les établissements régionaux de formation en Afrique et vers des pays tels que l'Érythrée, le Nigéria et la Zambie.

59. Les programmes appuyés par l'UNICEF visent également, par la promotion du traitement de l'eau à la maison, la réalisation de la cible associée à l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'eau. À titre d'exemples, on peut citer la

nouvelle approche en matière de salubrité de l'eau à Sri Lanka (avec la participation du secteur privé), et un programme exhaustif de planification de la salubrité de l'eau en Inde. Le traitement de l'eau à domicile fait également l'objet d'une promotion dans les collectivités africaines susceptibles d'être touchées par le choléra.

60. L'UNICEF a accordé son appui aux initiatives de réduction de la teneur en arsenic dans 12 pays en 2007 grâce à une série d'activités touchant la planification, les analyses, la cartographie et l'élaboration de technologies. Plus de 300 000 sources d'eau ont fait l'objet d'analyses en Asie du Sud, ce qui a permis, pour l'essentiel, d'achever l'analyse des sources d'eau existantes dans les pays touchés. Des plans stratégiques nationaux de réduction de la teneur en arsenic ont été élaborés par le Cambodge et le Pakistan; le Myanmar, pour sa part, a mis en place un système global de qualité de l'eau. Au Bangladesh, l'UNICEF a également appuyé des recherches sur le caractère socialement acceptable des techniques d'atténuation de l'arsenic.

61. Au Malawi, au Mozambique, au Nigéria et ailleurs en Afrique, l'UNICEF a considérablement augmenté le soutien fourni au programme WASH (en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène) à grande échelle, aidant ainsi les pays à progresser plus rapidement vers la réalisation de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement et les collectivités à pouvoir accéder à de l'eau salubre. En Afrique orientale et australe, l'UNICEF a fourni son assistance à quelque 1,5 million de personnes en créant ou en remettant en état le réseau local d'adduction d'eau. En Asie, l'UNICEF a continué de soutenir de vastes programmes en zone rurale et a intensifié la collaboration avec ses partenaires pour tenter de trouver des moyens d'atteindre les enfants pauvres en zone urbaine, dont le nombre ne cesse d'augmenter. Dans les Amériques, l'UNICEF a continué d'appuyer les programmes WASH en mettant l'accent sur la couverture des populations marginalisées, notamment les enfants autochtones; en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants, l'aide à ces programmes a été destinée principalement à des problèmes précis, tels que celui de la qualité de l'eau.

62. L'UNICEF a joué un rôle de premier plan – de concert avec l'OMS et d'autres partenaires – dans le lancement mondial de 2008, Année internationale de l'assainissement, ainsi que l'élaboration d'outils de sensibilisation et la planification au niveau des pays, à cette occasion. Cette manifestation offre d'excellentes occasions d'intensifier l'action en matière d'assainissement, de promouvoir la question et de veiller à ce que des ressources y soient affectées dans les programmes nationaux de développement.

63. Avec le soutien de l'UNICEF, la défécation à l'air libre a été éliminée dans plus de 10 000 villages dans le sud de l'Asie, et plus de 15 millions de latrines ont été construites et mises à la disposition de 75 millions de personnes. Il s'agit de progrès considérables dans cette région où, en 2004, deux personnes sur trois n'avaient pas accès à un système d'assainissement amélioré. Le programme d'assainissement total mis en place par le Gouvernement indien avec l'appui de l'UNICEF a continué d'enregistrer des gains importants; le Gouvernement a décerné un prix à plus de 4 900 localités dans 22 États parce qu'elles avaient éliminé la défécation à l'air libre en 2007.

64. Conjointement avec ses principaux partenaires, l'UNICEF joue un rôle « en amont » de plus en plus important dans les initiatives WASH (en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène) en appuyant les réformes en matière de politique,

l'élaboration de stratégies et l'amélioration des mécanismes institutionnels et de coordination et en s'inspirant pour ce faire d'une expérience de longue date sur le terrain. L'UNICEF collabore également avec des partenaires gouvernementaux à mieux incorporer les objectifs en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les structures de planification nationale : quelque 90 pays de programmes, contre 70 en 2005, ont intégré dans leur plan national de développement des programmes ou des objectifs visant expressément la réalisation de la cible énoncée dans les objectifs du Millénaire pour le développement.

65. L'UNICEF a aidé l'Afghanistan, l'Érythrée, Madagascar, le Mozambique et le Pakistan à mettre au point de nouvelles politiques ou législations relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène; et il a continué d'appuyer l'élaboration et la mise au point d'approches sectorielles en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, notamment à Madagascar, au Malawi, à Sri Lanka et en Zambie.

66. Les limites des moyens techniques et des capacités de gestion chez les partenaires d'exécution, l'instabilité et les crises humanitaires et le manque de financement à long terme garanti ont fait partie des obstacles à surmonter.

67. Dans le cadre d'un nouveau partenariat entre le Gouvernement des Pays-Bas et l'UNICEF en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène en Afrique orientale et australe, on promeut la pérennité des services grâce à de nouvelles méthodes de renforcement de la participation de la collectivité, des systèmes de soutien et de la chaîne d'approvisionnement. Collectivement, ces facteurs devraient faire en sorte que les nouveaux systèmes continueront d'être utilisés au-delà de 2015, sous réserve de vérifications indépendantes menées chaque année.

68. L'UNICEF a présidé le groupe de travail ONU-Eau en matière d'assainissement et participé à d'autres initiatives telles qu'un partenariat public-privé sur le lavage des mains au savon (« Public-Private Partnership on Hand-washing with Soap ») et le projet de partenariat Champion mené conjointement avec Unilever, et à des programmes nationaux tels que la campagne sur le lavage des mains au savon en Indonésie.

69. En 2007, l'UNICEF et la Banque africaine de développement sont convenus de collaborer plus étroitement aux initiatives relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles, à l'assainissement, et à la gestion de l'eau dans les ménages. En Chine, la Banque mondiale, le Ministère du développement international du Royaume-Uni et l'UNICEF appuient un programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans deux provinces. L'UNICEF a poursuivi son partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé et le Carter Center pour soutenir l'éradication à l'échelle mondiale de la draconculose dans les neuf derniers pays où cette maladie demeure endémique.

70. Les Gouvernements néerlandais et norvégien ont affecté d'importantes nouvelles sommes d'argent à l'action prévue dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie. La fondation Hilton a fourni un nouveau financement pour l'éradication de la draconculose en Afrique, et la société American Express a apporté une aide à la gestion de l'eau à domicile en Afrique. L'organisme public australien AusAID a renouvelé son appui à l'UNICEF pour les initiatives de réduction de la teneur en arsenic en Asie.

71. L'UNICEF a collaboré avec le Child Epidemiology Reference Group (groupe de référence en matière d'épidémiologie des maladies infantiles) en vue d'élargir la

base de connaissances factuelles en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, dans le cadre d'un partenariat avec la London School of Hygiene and Tropical Medicine (faculté d'hygiène et de médecine tropicale de l'Université de Londres). Dans le cadre de l'intensification de son action en matière de gestion des connaissances, l'UNICEF a fourni les données objectives tirées de recherches sur le terrain pour appuyer l'élaboration de programmes nationaux, y compris 17 analyses nationales par sexe dans ce secteur. L'UNICEF a également favorisé la mise en commun des enseignements tirés de l'expérience. L'initiative WASH International Learning Exchange (« échange international de connaissances sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène »), en Inde, constitue un exemple intéressant : dans le cadre de cette initiative, 81 participants provenant de 20 pays ont suivi une formation sur la qualité de l'eau, sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles, et sur l'assainissement et la gestion intégrée de l'eau en milieu rural.

4. Domaine de résultat prioritaire 4 : dans les situations d'urgence déclarées, tous les enfants bénéficient d'interventions vitales (conformément aux devoirs fondamentaux qui incombent à l'UNICEF vis-à-vis des enfants en situation de crise)

**Montant estimatif de l'assistance au programme :
179,2 millions de dollars**

72. L'UNICEF joue un rôle important dans le processus des réformes humanitaires, notamment au chapitre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une approche sectorielle de l'appui aux interventions en cas d'urgence nationale. L'UNICEF anime les groupes sectoriels en matière de nutrition et d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et il est l'un des principaux partenaires du groupe sectoriel consacré à la santé, pour lequel l'Organisation mondiale de la Santé est chef de file. En appuyant l'élaboration d'outils visant à améliorer la coordination et les interventions en situation d'urgence, l'UNICEF a contribué à améliorer la prévisibilité et la cohérence, ce qui a été confirmé lors d'une évaluation indépendante de l'approche sectorielle menée sous l'égide du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

73. Le groupe sectoriel consacré à la nutrition, constitué de 35 membres, a mis cette approche en œuvre dans 14 pays. L'action de ce groupe sectoriel a contribué à renforcer les moyens nationaux par une série d'activités, consistant notamment à améliorer la gestion du savoir relatif à la nutrition en situation d'urgence et à constituer un réseau de mise en commun des enseignements. Il est ressorti d'une évaluation indépendante que le rôle de chef de file de l'UNICEF au sein du groupe sectoriel consacré à la nutrition avait permis d'améliorer la coordination, d'officialiser des liens qui avaient jusqu'ici été officieux, et d'instaurer une autorité en matière d'établissement de normes. Il a également été jugé, dans le cadre d'un examen indépendant mené par Save the Children (Royaume-Uni), que le groupe sectoriel avait apporté une contribution appréciable à l'intervention en matière de nutrition.

74. Le groupe sectoriel en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène est maintenant constitué de 14 organisations non gouvernementales de premier plan, de membres du Mouvement de la Croix-Rouge et de cinq organismes des Nations Unies, et il reçoit des appuis d'institutions telles que les Centers for Disease Control and Prevention du Gouvernement américain, le Conseil mondial de l'eau et les

principaux donateurs. Ce groupe a coordonné les interventions consécutives à plusieurs sinistres d'envergure, notamment au Bangladesh, au Kenya, à Madagascar, au Mozambique, au Pakistan et aux Philippines. Il a continué de s'employer à améliorer la coordination, la gestion de l'information et la promotion de l'hygiène. Il est ressorti d'évaluations de la stratégie et de l'action sectorielles mondiales en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, notamment en République démocratique du Congo et en Ouganda, que le groupe est efficace, bien que parfois trop ambitieux.

75. L'UNICEF a commencé à collaborer avec l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres partenaires en vue de créer une formation multisectorielle en vue de constituer une réserve interinstitutions de coordonnateurs sectoriels dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

76. Globalement, l'UNICEF a accordé son aide à au moins 68 pays touchés par des situations d'urgence en 2007. Il est notamment intervenu dans des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes victimes d'inondations, de cyclones, de glissements de terrain et de tempêtes tropicales, et dans des pays et des zones touchés par des conflits armés, notamment l'Afghanistan, le Darfour, l'Iraq, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Tchad et le Territoire palestinien occupé. Dans 60 de ces pays, conformément aux engagements collectifs pour les enfants, l'UNICEF a soutenu des interventions vitales liées à la santé, à la nutrition ou à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, notamment par les mesures suivantes :

a) Distribution de 18,2 millions de moustiquaires imprégnées d'insecticides dans 39 pays;

b) Distribution, à 14,8 millions de personnes touchées dans 28 pays, de trousseaux d'urgence contenant des médicaments et des fournitures de première nécessité;

c) Distribution de près de 200 millions de doses de vaccins contre la rougeole dans 41 pays;

d) Distribution de plus de 2 millions de doses de vaccin, pour faire face à des épidémies de méningite dans certaines parties de l'Afrique;

e) Transport, traitement, collecte et entreposage d'eau, et construction ou remise en état d'installations de traitement de l'eau et d'assainissement destinées à un usage futur.

77. En guise de soutien à l'alimentation dans les situations d'urgence ou d'après conflit, l'UNICEF a eu recours à une stratégie comportant deux volets : la mise en œuvre, dans les situations de crise, des engagements collectifs pour les enfants; et le soutien à la prise en charge de la malnutrition sévère aiguë dans les pays où le taux de malnutrition aiguë est de plus de 10 %.

78. La prise en charge au niveau communautaire de la malnutrition sévère aiguë constitue une approche novatrice qui offre la possibilité de traiter la majorité des enfants touchés, en collaboration avec les hôpitaux, en cas de situation d'urgence et ultérieurement. Sur la base de nouvelles directives et avec l'appui de l'UNICEF, quelque 25 pays ont lancé (ou s'appêtent à lancer) de nouvelles initiatives visant à remédier à la malnutrition sévère aiguë. L'UNICEF a également participé à ces efforts en 2007 en fournissant à 46 pays des aliments thérapeutiques prêts à

consommer, et il a assumé un rôle d'animation consistant à mobiliser des partenaires (organismes publics, organisations non gouvernementales et secteur privé) en vue de l'intensification de la fourniture de ces aliments, tout en veillant à maintenir l'équilibre entre la production locale et la production internationale. L'UNICEF a homologué trois usines locales pour la production des aliments thérapeutiques prêts à consommer, et il est prévu que la production locale démarrera ou sera en voie de démarrer dans au moins 10 pays d'ici à la fin de 2008.

79. D'autres interventions de l'UNICEF ont consisté à appuyer une évaluation rapide de la nutrition dans des zones du Bangladesh touchées par le cyclone, à participer à la distribution de biscuits protéinés à la population touchée, et à collaborer avec des partenaires locaux à la diffusion d'une politique sur l'alimentation des nourrissons dans les situations d'urgence.

80. L'UNICEF a également participé à de nouvelles initiatives mondiales, telles que le Network on Health and Fragile States (réseau de la santé et des États vulnérables) du Ministère du développement international du Royaume-Uni, et le Health and Nutrition Tracking Service (service de surveillance en matière de santé et de nutrition) — organe international indépendant qui sera chargé d'examiner, de valider et de diffuser des données sur la nutrition dans les situations d'urgence. L'UNICEF a également poursuivi sa collaboration en matière d'alimentation des enfants dans les situations d'urgence, d'élaboration des orientations générales et de renforcement des capacités avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Un des principaux résultats de cette collaboration a été la conception, la traduction et la large diffusion d'un document d'orientation opérationnelle sur l'alimentation des nourrissons dans les situations d'urgence, document qui s'est révélé très utile lors de l'intervention consécutive au cyclone au Bangladesh. Une stratégie détaillée de ravitaillement pour la survie et le développement des enfants en situation d'urgence a également été mise au point.

B. Domaine d'intervention 2 : Éducation de base et égalité des sexes (objectifs 2 et 3)

81. Bien que les pays aient fait des progrès appréciables dans la réalisation des objectifs 2 et 3, en grande partie grâce à des politiques nationales judicieuses, à l'accroissement des investissements publics dans l'éducation et au soutien constant des partenaires extérieurs, de nombreux problèmes subsistent.

82. Dans la plupart des pays en développement, des avancées notables ont été enregistrées pour ce qui est de l'accès à l'éducation primaire, s'agissant notamment de l'égalité des sexes. Entre 1999 et 2005, le nombre d'enfants scolarisés dans l'enseignement primaire a augmenté à travers le monde, passant de 647 à 688 millions (cette augmentation a été de 36 % en Afrique subsaharienne et de 22 % en Asie du Sud). Il n'en reste pas moins qu'il faut tenir compte du nombre d'enfants non scolarisés dans certaines régions, qui reste élevé, du taux d'abandon scolaire, également élevé, et du faible taux de longévité scolaire jusqu'au dernier niveau du primaire. D'après les dernières données recueillies dans les registres scolaires, le nombre d'enfants d'âge scolaire qui ne sont toujours pas inscrits à l'école primaire est descendu à 72 millions en 2005, par rapport à environ 75 millions en 2004. Et si les tendances en matière d'acquis scolaires sont loin d'être nettes, de plus en plus d'évaluations indiquent que les résultats sont faibles et inégaux.

83. Le taux d'abandon scolaire et les résultats médiocres sont liés aux difficultés fréquentes en matière de mise en œuvre et de financement de l'éducation, que dénotent l'inadéquation du matériel éducatif, les problèmes de sécurité et d'hygiène dans les établissements scolaires, le sexisme, l'absence de pédagogies axées sur l'enfant et la pénurie d'enseignants qualifiés, et plus particulièrement d'enseignantes. Dans certains pays, l'épidémie de VIH/sida aggrave la pénurie d'enseignants. Le plus souvent, les enseignants ne bénéficient ni de la formation ni des conditions d'emploi nécessaires. La mauvaise qualité de l'éducation freine également la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (objectif 3).

84. Plusieurs régions sont confrontées à l'apparition d'un nouveau problème : les enfants appartenant à des groupes ou à des milieux défavorisés sont victimes de discrimination et, pour obtenir leur insertion, il faut souvent prendre des mesures supplémentaires et ciblées, dont certaines dépassent la sphère de l'éducation. Les stratégies misant sur l'éducation non formelle et alternative permettent d'offrir un apprentissage à de nombreux enfants, mais elles pâtissent souvent d'une pénurie de ressources. Le sexisme est à l'origine de nombreuses formes d'exclusion et impose des handicaps supplémentaires aux filles et aux jeunes femmes.

85. Même dans les cas où la mortalité de l'enfant a diminué, la majorité des pays n'a pas pris toutes les mesures qui s'imposaient pour promouvoir les soins et les activités d'éveil des enfants âgés de moins de 3 ans. Le pourcentage des foyers accédant aux programmes d'« école des parents » ou de soins à domicile ou dans la communauté reste bas.

86. Les progrès réalisés dans le primaire ont entraîné une hausse de la demande en enseignement complémentaire. Selon les estimations, 185 millions d'enfants en âge de recevoir une éducation secondaire sont exclus du système et 127 millions d'entre eux sont encore à l'école primaire. En outre, les inégalités touchant les enfants des zones rurales et de familles pauvres se creusent de manière spectaculaire au niveau secondaire. Dans un grand nombre de pays, les capacités du secteur éducatif sont restreintes au-delà du primaire.

87. Les mesures éducatives prises dans les situations d'urgence jouent un rôle croissant dans le relèvement mais, à long terme, la reconstruction et la réforme des systèmes éducatifs se heurtent souvent à de grandes difficultés. Les États fragiles sont devenus une priorité essentielle car, en 2005, 37% de tous les enfants non scolarisés vivaient dans 35 de ces États, pour qui l'enjeu était de trouver des mécanismes de diffusion et de financement opérationnels.

1. Domaine de résultat prioritaire 1 : mieux préparer les enfants sur le plan de l'éveil à commencer l'école primaire à l'âge normal, en particulier les enfants marginalisés

**Montant estimatif de l'assistance au programme en 2007 :
21,7 millions de dollars**

88. L'UNICEF appuie le développement du jeune enfant et les actions visant à préparer les enfants à l'école ont continué de gagner du terrain dans toutes les régions, en mettant l'accent sur trois grands domaines : la définition de normes et l'élaboration de politiques, les actions menées dans le cadre de programmes et l'exécution à titre expérimental d'approches novatrices.

89. Il est estimé que 53 pays de programme ont déjà établi des normes nationales pour le suivi des écoles et de l'éveil des enfants, alors qu'il n'y en avait que 37 en 2005. De plus en plus souvent, les États mettent en place des cadres de politique générale pour le développement du jeune enfant avec l'appui de l'UNICEF et en association avec l'UNESCO, des organisations non gouvernementales (ONG) et des institutions privées. En 2007, l'UNICEF a apporté son concours à l'examen national des mesures pour le développement du jeune enfant notamment au Chili, en Chine et en République démocratique populaire lao en vue d'une réforme des politiques et des lois nationales. Le Cameroun, le Guatemala et le Kenya ont mis en place différents plans et politiques et la Mongolie, la Roumanie et l'Ouzbékistan ont élaboré des lois.

90. Il convient de noter les actions menées lors de situations d'urgence au Tchad et en Iraq, notamment la distribution de matériel pédagogique et d'éveil et la formation de prestataires de soins aux interventions psychosociales. Les activités menées pour le développement du jeune enfant dans les situations d'urgence sont actuellement renforcées avec l'appui d'un fonds néerlandais consacré à l'éducation dans les situations d'urgence. Selon les rapports sur la situation dans plusieurs pays africains, les activités pour le développement du jeune enfant aident à préparer l'enfant à sa scolarisation. Toutefois, la qualité des services fournis et la préparation des enfants à la scolarisation laissent à désirer.

91. En partenariat avec l'initiative Child to Child Trust (Royaume-Uni), l'UNICEF a lancé en 2007 un programme mondial intitulé « Getting Ready for School: A Child-to-Child Approach » visant l'organisation d'actions économiquement rationnelles de préparation à la scolarisation. En s'appuyant sur l'instruction d'enfant à enfant, ce programme incite les écoliers à encourager leurs jeunes camarades et à stimuler au plus tôt leur capacité d'apprentissage. Ce programme est mené à titre expérimental dans six pays.

92. On peut voir d'autres témoignages de l'importance accordée aux enfants marginalisés dans le fait que l'UNICEF a appuyé, en Géorgie et en Turquie, des recherches concernant l'accès de ces enfants aux établissements préscolaires et a aidé la Fédération de Russie à mener une campagne de communication et de sensibilisation visant à favoriser l'insertion des enfants séropositifs en maternelle. L'UNICEF a aidé la Mongolie à mettre en place des formules permettant d'apporter une éducation préscolaire aux enfants des gardiens de troupeaux.

2. Domaine de résultat prioritaire 2 : réduire les disparités fondées sur le sexe et autres disparités en ce qui a trait à l'accès élargi, à la participation et à l'achèvement d'une éducation de base de qualité

**Montant estimatif de l'assistance au programme en 2007 :
159,5 millions de dollars**

93. Afin d'aider les partenaires nationaux à éliminer les disparités et à réaliser les droits à l'éducation des enfants marginalisés et exclus, l'UNICEF favorise de plus en plus l'élaboration de politiques en amont, l'aide à la coordination sectorielle, l'établissement de partenariats et le développement des capacités. L'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles réunit les politiques qui ont été élaborées sur la question des femmes. L'Initiative visant à supprimer les droits de scolarité et l'ensemble de moyens d'enseignement des connaissances essentielles aident les

États à mobiliser leurs partenaires autour de stratégies nationales visant une réalisation accélérée du résultat 2.

94. En 2007, 73 pays de programme (contre 59 en 2005) étaient dotés de plans sectoriels nationaux prévoyant des mesures spéciales pour la réduction des disparités entre les sexes. Quatre-vingt-quatre pays (contre 76 en 2005) exécutaient des plans sectoriels comportant des mesures concernant d'autres disparités, dues notamment à la pauvreté, à l'appartenance ethnique et aux handicaps. On peut citer à titre d'exemple des plans concernant l'éducation des enfants roms en Roumanie, de ceux de la région de l'Amazonie et des favelas au Brésil et des enfants handicapés au Niger. Le Bangladesh a déployé des mesures exceptionnelles pour améliorer l'accès à l'éducation des enfants qui travaillent.

95. En Iraq, les structures d'éducation non formelles sont très demandées par les collectivités. En Afghanistan, en conséquence de la participation plus systématique à la construction d'écoles et à leur gestion, la population locale s'est fortement investie dans ce secteur, ce qui a permis de protéger efficacement les écoles et d'abaisser le coût de la construction. Dans le domaine de la coopération Sud-Sud, des expériences réussies portant sur les virements d'espèces et l'établissement de régimes de protection sociale en Amérique latine sont reproduites en Afrique australe, au Moyen-Orient et en Asie du Sud, ce qui améliore l'accès à l'éducation des enfants marginalisés. Il convient de noter d'autres exemples, tels que celui du Swaziland, où l'UNICEF a aidé les pouvoirs publics à établir des mécanismes offrant une protection sociale aux orphelins et enfants vulnérables et leur permettant de fréquenter l'école; et celui de la Namibie, où l'instauration à titre expérimental d'un système de bourses scolaires soutenu par l'UNICEF a été réussie.

96. Le nombre des pays ayant officialisé leur partenariat avec l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles s'élève maintenant à 37, comparé à 34 en 2005. En Ouganda, ce partenariat a donné lieu à un audit portant sur l'égalité des sexes et à une révision de la politique nationale pour la parité. Au Nigéria, l'Initiative pour l'éducation des filles a contribué à l'élaboration d'une politique nationale sur l'égalité des sexes dans l'éducation de base. Au niveau mondial, l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles a axé son action sur l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les plans d'éducation nationaux.

97. En 2007, des mesures juridiques et administratives spécifiques ont été prises afin de réduire le coût des études primaires pour les familles et les enfants démunis dans quelque 88 pays de programme, contre 73 en 2005. L'Initiative visant à supprimer les droits de scolarité, que l'UNICEF mène en collaboration avec la Banque mondiale et l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique, a soutenu les efforts déployés dans 23 pays. En République démocratique du Congo, l'action visant à supprimer les droits de scolarité renforce celle qui est menée pour mettre en règle les salaires des enseignants et pour le virement de fonds aux écoles. Au Bangladesh, les dons forfaitaires aux écoles et les plans visant à améliorer l'éducation scolaire contribuent à réduire le coût direct de l'enseignement primaire pour les parents. Au cours de l'année 2007, l'Initiative visant à supprimer les droits de scolarité a également facilité les échanges Sud-Sud en effectuant des visites multinationales et en associant ses activités à celles menées dans le cadre de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous.

98. Les activités de coopération de l'UNICEF ont également contribué à une réduction du coût des études pour les familles pauvres, notamment au Belize, en Croatie et au Swaziland, où des manuels scolaires ont été distribués gratuitement, et en Bolivie, où les familles des filles autochtones ont bénéficié de la prise en charge des frais de pension et de transport. En Chine, 150 millions d'élèves, en particulier filles de familles pauvres et enfants de groupes ethniques minoritaires, bénéficient maintenant du mécanisme public de financement de l'enseignement obligatoire dans les zones rurales créé en 2006.

99. L'Initiative concernant l'ensemble de moyens d'enseignement des connaissances essentielles vise à améliorer l'accès des enfants à l'école et le taux de persévérance scolaire grâce à l'achat rapide des services et du matériel indispensables. Elle a été approuvée par 11 pays en Afrique de l'Ouest et centrale, lors d'une série de consultations et d'évaluations tenues avec l'appui de l'UNICEF. L'approche par pays a pris la forme de mesures intersectorielles expérimentales dans les zones défavorisées en matière d'éducation.

100. Au Libéria, l'UNICEF a continué d'appuyer l'exécution du programme pour l'accélération de l'éducation, dans le cadre duquel des enfants suivent, pendant trois ans, un programme correspondant à six années d'études primaires afin de rattraper les années perdues à cause de conflits armés. Ce programme est mené dans 11 des 15 unités administratives du pays et touche 53 697 élèves, dont environ 46 % de filles. Il est ressorti d'une évaluation que, bien que ces enfants aient suivi moins d'heures de cours, leurs résultats aux examens étaient analogues à ceux des enfants scolarisés dans l'enseignement classique.

101. De plus en plus d'États adoptent des approches sectorielles afin d'améliorer l'efficacité de l'éducation. Il est estimé qu'en 2007, 26 pays menaient des approches sectorielles dans l'éducation, contre 20 en 2005. L'UNICEF a mené différentes activités en concertation avec ces pays, le plus souvent en appuyant les mécanismes de gestion, qui sont l'assise de la promotion des réformes éducatives. Au Libéria et au Népal, l'UNICEF contribue directement aux réserves de financement des approches sectorielles et, dans certains pays, assure le financement parallèle des programmes convenus, notamment des initiatives pour l'amélioration de la qualité qui sont menées au Bangladesh.

3. Domaine de résultat prioritaire 3 : améliorer la qualité de l'éducation et accroître les taux de persévérance scolaire, d'achèvement des études et de réussite

**Montant estimatif de l'assistance au programme en 2007 :
225,4 millions de dollars**

102. L'UNICEF poursuit ses activités concernant la qualité de l'enseignement, principalement dans le cadre de la stratégie tendant à rendre les écoles accueillantes pour les enfants. Il repense actuellement cette stratégie et les programmes d'éducation reposant sur l'autonomie fonctionnelle en vue d'en améliorer la qualité et de rendre les élèves plus autonomes.

103. D'ici à la fin de 2007, il est estimé que 62 pays de programme, contre 43 en 2005, auront élaboré des normes nationales pour une éducation de qualité. Les stratégies tendant à rendre les écoles accueillantes pour les enfants sont adaptées à la situation locale et aux besoins des groupes défavorisés grâce à une planification, à

un suivi, à un renforcement des capacités et à des travaux de recherche menés à l'échelon local. Certains pays appliquent cette stratégie dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

104. En Chine, le succès de la mise en œuvre à titre expérimental de méthodes adaptées aux besoins des enfants dans 1 000 écoles a abouti à l'adoption de normes nationales dans l'enseignement primaire et secondaire, avec l'appui de l'UNICEF. Au Guyana, au Mexique et au Nicaragua, des initiatives semblables ont amélioré la participation des adolescents et leur accès à la formation professionnelle. Plusieurs pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont fondé la réforme de leur système éducatif sur des stratégies tendant à rendre les écoles accueillantes pour les enfants. En Afrique de l'Est et australe, l'initiative intitulée « Learning Plus » vise l'adoption de méthodes adaptées aux besoins des enfants et encourage les écoles et les collectivités à faire face aux difficultés provoquées par le VIH/sida en mettant en place des services d'appui destinés aux enfants.

105. Les activités menées dans les écoles au titre de l'initiative WASH (Eau, assainissement et hygiène pour tous) contribuent à améliorer la qualité de l'éducation, en particulier de celle des filles. En 2007, l'UNICEF a aidé 86 pays à mener de telles activités, contre 47 en 2005. Ces pays ont notamment formé les enseignants et révisé les programmes scolaires en mettant l'accent sur l'hygiène; mené des campagnes et mis en œuvre des politiques concernant le lavage des mains; élaboré des normes; construit des établissements; et incité les élèves à promouvoir l'amélioration de l'hygiène dans leur communauté. Le nombre des pays ayant des plans nationaux prévoyant une éducation s'inscrivant dans l'initiative WASH dans toutes les écoles primaires est passé de 50 en 2005 à 69 en 2007.

106. Quelque 73 pays de programme ont incorporé l'initiation à la vie pratique au programme d'études national pour l'enseignement primaire. Au moins 68 pays ont indiqué qu'ils avaient rendu obligatoire l'initiation à la vie pratique, qui fait partie de presque tous les plans nationaux visant l'éducation pour tous et qui est intégrée à un nombre croissant de politiques nationales et d'approches sectorielles, en particulier en Afrique de l'Ouest. Dans le cadre des stratégies tendant à rendre les écoles accueillantes pour les enfants, la plupart des pays ont fait de l'initiation à la vie pratique l'une des matières principales dès le primaire. Elle représente également un important moyen de communication avec les adolescents, notamment pour la prévention du VIH/sida et de la violence sexiste. Bien que les mesures d'initiation à la vie pratique se soient rapidement multipliées, avec l'appui de l'UNICEF, elles sont insuffisantes sans un accès aux services de base et une sensibilisation accrue.

107. À la fin de 2007, quelque 96 pays de programme, contre 80 en 2006, ont mis au point des tests uniformisés pour évaluer les résultats scolaires. L'information sur l'aide de l'UNICEF à l'évaluation des résultats scolaires n'est pas systématique. Il semble que presque tous les pays d'Asie du Sud et environ la moitié des pays d'Afrique de l'Ouest et centrale aient élaboré des tests uniformisés portant sur le programme d'enseignement national. Une méthode d'évaluation des connaissances adoptée en Asie de l'Est a été réalisée et l'UNICEF a mis au point une nouvelle méthode d'élaboration des tests.

108. L'UNICEF a continué de travailler en étroite concertation avec les programmes de distribution de repas scolaires du PAM afin d'améliorer les capacités d'apprentissage des enfants vivant dans des zones pauvres ou en situation

d'urgence, notamment en Éthiopie, en République démocratique populaire lao et au Soudan.

4. Domaine de résultat prioritaire 4 : rétablir l'enseignement dans les situations d'urgence et après les conflits et contribuer à la protection des systèmes éducatifs contre la pandémie de VIH/sida

**Montant estimatif de l'assistance au programme en 2007 :
74,9 millions de dollars**

109. En 2007, l'UNICEF a renforcé sa capacité d'intervention face aux enjeux complexes de l'enseignement dans les situations d'urgence et pendant la période de transition consécutive à une crise, avec l'appui du Gouvernement néerlandais et d'autres partenaires. Il a continué de promouvoir et d'appuyer d'importantes campagnes en faveur du retour à l'école dans des pays en crise ou en transition, notamment en achetant du matériel, en appuyant la planification préalable et en améliorant la coordination des activités.

110. En 2007, il y a également eu, dans plusieurs pays, une nette augmentation des mesures de préparation aux situations d'urgence et d'atténuation des risques. On s'emploie plus systématiquement à renforcer la composante éducation, notamment en formant le personnel d'encadrement et en collaborant avec des ONG aux Philippines. Au Sri Lanka, à la suite du tsunami de l'océan Indien, le Gouvernement a établi, aux échelons local et central, des plans de préparation aux situations d'urgence et d'intervention, avec l'appui de l'UNICEF et d'autres partenaires. En Iran, la préparation aux situations d'urgence a été considérablement renforcée dans le secteur de l'enseignement, notamment en ce qui concerne l'appui psychosocial et la conception de bâtiments scolaires préfabriqués. Les Maldives ont également profité de l'intervention d'urgence pour améliorer les méthodes d'enseignement en « reconstruisant en mieux » les écoles endommagées par le tsunami, en créant des conditions adaptées aux besoins des enfants et en renforçant les capacités du personnel enseignant.

111. Des campagnes ont été menées avec l'aide de l'UNICEF, notamment en République centrafricaine; en Côte d'Ivoire, où 686 000 enfants de plus ont été enrôlés; aux Îles Salomon et à Sri Lanka. Dans le Soudan méridional, grâce au Mouvement pour l'éducation des filles et à une campagne en faveur du retour à l'école, dans le cadre de laquelle plus de 1,4 million d'enfants ont reçu des fournitures scolaires, le taux d'inscription dans l'enseignement primaire a fortement progressé. Un programme de formation accélérée, mené par le Gouvernement soudanais en concertation avec l'UNICEF, a contribué au renforcement des cadres pédagogiques.

112. En 2007, l'UNICEF a distribué à quelque 11,5 millions d'enfants, dont 4,5 millions en République démocratique du Congo et 1,3 million au Soudan, des trousseaux et d'autres fournitures scolaires d'urgence. Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, l'UNICEF a continué de faciliter l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans les écoles des pays en crise ou en transition. Créé en 2007, le module de l'Éducation du Comité permanent interorganisations est coprésidé par l'UNICEF et l'Alliance internationale Save the Children. Un effort considérable a été accompli pour instaurer une coprésidence et exploiter les atouts complémentaires de ces partenaires. Le principe de la responsabilité sectorielle dans le domaine de

l'éducation a été adopté par 14 pays et, au Mozambique et au Pakistan, il a déjà prouvé son utilité lors d'interventions à la suite d'inondations.

C. Domaine d'intervention 3 : Les enfants et le VIH/sida (objectif 6 et Déclaration du Millénaire)

113. En 2007, le VIH/sida est resté un grave danger pour la santé, l'existence et le bien-être des enfants et des adolescents. Toutefois, le renforcement de l'action des parties prenantes aux échelons mondial, régional et national a permis une amélioration des indicateurs dans tous les domaines de résultat prioritaires.

114. En 2007, l'UNICEF a pris part à une importante revitalisation de l'Équipe spéciale interinstitutions sur les jeunes et le VIH/sida. Des mesures ont été prises pour en élargir la composition et pour définir plus clairement les objectifs de l'action de l'ONU en faveur des adolescents et des jeunes. L'Équipe spéciale a organisé, à Hanoï, une consultation sur l'accélération de l'exécution des programmes de prévention du VIH menés pour et avec les adolescents les plus exposés, qui a porté sur les obstacles qui freinent l'expansion de la prévention. En Afrique subsaharienne, la Banque mondiale, le FNUAP et l'UNICEF ont renforcé leur collaboration pour la promotion de l'intégration des questions du VIH et de la santé en matière de procréation et de sexualité, ainsi que de la participation des jeunes à la planification nationale.

115. On s'est davantage employé à répondre aux besoins des enfants fragilisés par le VIH en supprimant ou en renonçant à faire payer les services de base, ainsi qu'en faisant bénéficier les foyers très démunis de transferts en espèces. Certains faits indiquent que l'écart entre le taux d'inscription des orphelins et des non-orphelins a diminué. L'UNICEF a joué un rôle important dans toutes ces activités, en tant qu'organisme chef de file et en tant que partenaire et contributeur.

116. L'initiative intitulée « Unis pour les enfants, unis contre le sida » demeure un mécanisme important pour le renforcement, à tous les niveaux, de la collaboration et des réseaux s'occupant des enfants et de la lutte contre le VIH. Les mesures de sensibilisation et de coopération technique menées avec ONUSIDA et les organismes qui patronnent cette initiative ont été renforcées grâce au budget-plan de travail intégré; celles réalisées avec les partenaires d'exécution ont été renforcées dans le cadre des équipes de travail interinstitutions; quant aux comités nationaux pour l'UNICEF, ils ont collecté des fonds en faveur de cette initiative et travaillé avec le réseau « AIDS-Free Generation Virtual Network », composé de membres de la société civile qui défendent la cause des enfants. L'UNICEF a également participé à l'organisation de manifestations telles que la Réunion des partenaires de la lutte contre le VIH/sida, lors de laquelle on a examiné les problèmes liés à l'exécution des programmes.

117. L'Équipe spéciale interinstitutions reste le principal partenariat dans l'action pour la prévention de la transmission materno-fœtale et du sida pédiatrique; elle a convoqué le deuxième forum mondial de haut niveau des partenaires sur l'expansion de la prévention de la transmission de la mère à l'enfant. À cette occasion, l'Équipe spéciale et les représentants des pouvoirs publics et de la société civile de 27 pays ont partagé leurs données d'expérience relatives à l'expansion des programmes et défini des domaines d'action prioritaires.

118. Les engagements financiers internationaux pour la lutte contre le VIH ont considérablement augmenté et on continue à porter davantage attention aux questions liées aux enfants et au sida. La contribution d'ONUSIDA, du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, du plan d'urgence de secours aux victimes du VIH/sida du Président des États-Unis et de la Fondation Bill et Melinda Gates, entre autres, joue un rôle important dans l'action pour l'accès universel à la prévention, aux soins, au traitement et aux services d'accompagnement en matière de VIH.

1. Domaine de résultat prioritaire 1 : réduire le nombre de cas d'infection pédiatrique par le VIH; accroître le pourcentage de femmes séropositives recevant des médicaments antirétroviraux; accroître le pourcentage d'enfants recevant un traitement contre le VIH/sida

**Montant estimatif de l'assistance au programme en 2007 :
49,6 millions de dollars**

119. En 2007, l'UNICEF a fourni un appui aux activités de prévention de la transmission materno-fœtale menées dans 97 pays, contre 90 en 2005. Il a notamment apporté une assistance technique en matière d'élaboration des politiques et de planification, de communication, de formation ainsi que d'achat de médicaments, et d'autres produits. L'aide fournie par l'UNICEF à la distribution de traitements antirétroviraux aux enfants et aux femmes s'est également renforcée en 2007.

120. La prestation de services de prévention de la transmission materno-fœtale a continué de croître dans le monde entier. En Afrique de l'Est et australe, où se trouvent 12 des pays comptant le plus de femmes enceintes séropositives, le nombre de ces femmes ayant accès aux traitements antirétroviraux est passé de 106 680 en 2004 à 282 780 en 2006. Il est estimé qu'à l'échelle mondiale, la proportion de ces femmes qui reçoit des traitements antirétroviraux de prévention de la transmission materno-fœtale était de 23 %, pourcentage encore trop faible mais en augmentation. Il y a également des tendances positives dans la fourniture d'antirétroviraux destinés à un traitement préventif aux nourrissons dont la mère est séropositive : le taux de couverture est passé de 7 % en 2004 à 17 % en 2006⁴.

121. Dans l'ensemble, en 2006, 21 pays – contre 11 en 2005 – étaient bien placés pour réaliser l'objectif, défini par l'Assemblée générale consistant à fournir un accès à la prévention de la transmission materno-fœtale à 80 % des femmes d'ici à 2010. Les progrès en matière de couverture sont attribuables à une volonté politique de plus en plus affirmée, au fait que l'on met l'accent sur les programmes plutôt que sur les projets; à l'accroissement des fonds consacrés aux plans nationaux; et au renforcement des partenariats, notamment avec l'Équipe spéciale interinstitutions, aux fins de la prévention de la contamination des femmes enceintes, de leurs enfants et de leur famille par le VIH, sous l'égide de l'UNICEF et de l'OMS.

122. En 2007, l'UNICEF a facilité l'élaboration et la révision de politiques nationales de prévention de la transmission materno-fœtale en Afrique du Sud, au Bangladesh, au Honduras et au Pérou, ainsi que l'élaboration d'une politique régionale et de plans d'action nationaux dans le Pacifique. Les activités de sensibilisation et l'élaboration de programmes se sont fondées sur les résultats d'études et d'évaluation de la transmission mère-enfant et des services de

prévention de la transmission materno-fœtale, patronnés par l'UNICEF dans plusieurs pays.

123. Un fort accroissement de l'accès aux services de prévention de la transmission materno-fœtale et de leur utilisation a été observé dans plusieurs pays d'Afrique australe en 2007, notamment au Lesotho et au Swaziland, et dans d'autres pays, en particulier la Fédération de Russie, le Nicaragua, les Philippines et la République centrafricaine. Compte tenu de la forte augmentation des nouvelles livraisons de traitements antirétroviraux, le nombre d'enfants recevant de tels traitements a également augmenté en 2006, dans la plupart des pays d'Afrique australe. Toutefois, dans la plupart des cas, le taux de couverture demeure nettement inférieur à la moitié du nombre total d'enfants contaminés.

124. La Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID) a fourni 20,9 millions de dollars à l'UNICEF et à l'OMS, aux fins de l'expansion de la prévention de la transmission materno-fœtale en Inde et dans sept pays d'Afrique. On escompte que grâce à cette aide, sur une période de deux ans, plus d'un million de femmes enceintes auront bénéficié d'une prise en charge psychologique et subi des analyses de séropositivité; que plus de 300 000 femmes enceintes séropositives auront été traitées par antirétroviraux en vue de prévenir la transmission mère-enfant; et qu'un traitement à la cotrimoxazole sera administré à titre préventif à près de 130 000 nourrissons exposés au VIH.

125. La valeur des antirétroviraux fournis par l'UNICEF a presque doublé, passant de 37 millions de dollars en 2006 à près de 66 millions de dollars en 2007. Une forte baisse des prix a permis de distribuer davantage de doses de médicaments en 2007 (plus de 5 millions). Les achats de nécessaires pour test VIH par l'UNICEF sont passés de 7,3 millions de dollars en 2006 à 11 millions de dollars en 2007. On a constaté une augmentation comparable des achats de matériel de diagnostic, des réactifs et des consommables, qui ont dépassé 5 millions de dollars.

126. La défense de la cause des enfants dans le cadre de l'action mondiale pour l'amélioration de l'accès aux traitements commence à porter ses fruits. Entre 2005 et 2006, l'accès au traitement contre le sida pédiatrique a augmenté d'au moins 50 % dans toutes les régions. Il est estimé qu'au moins 127 000 enfants avaient reçu un traitement à la fin 2006, contre environ 75 000 en 2005. Toutefois, l'accès des jeunes enfants et des nourrissons au test VIH, aux traitements antirétroviraux et à la cotrimoxazole reste très faible. Ce retard est dû à différents problèmes : l'absence de centres de dépistage adaptés aux jeunes enfants; le fait que certains parents et prestataires de soins craignent la réprobation et la discrimination; le fait que les agents sanitaires n'ont pas une bonne connaissance du sida pédiatrique; la faiblesse des capacités de diffusion et de communication; le fait que les programmes nationaux continuent de négliger les besoins des enfants.

2. Domaine de résultat prioritaire 2 : accroître la proportion d'enfants rendus orphelins ou vulnérables par le VIH/sida, qui reçoivent un soutien de qualité de la part de leur famille, de la collectivité et du gouvernement

**Montant estimatif de l'aide au programme en 2007 :
42,6 millions de dollars**

127. On estime qu'entre 2000 et 2007, le nombre d'enfants dont un des parents au moins est mort d'une infection liée au VIH/sida, est passé de 6 à 12 millions. Trente-quatre pays environ ont à ce jour établi des plans d'action nationaux spécifiques pour les orphelins et enfants vulnérables, contre 16 en 2004. Les orphelins âgés de 10 à 14 ans ayant perdu les deux parents ont toujours moins de chances d'être scolarisés que les enfants vivant avec au moins un de leurs parents. Les écarts entre ces deux groupes se sont cependant estompés dans certains pays, en partie grâce à des initiatives soutenues par l'UNICEF, telles que la suppression des frais de scolarité et les transferts en espèces, dans la perspective d'une protection sociale plus complète.

128. En 2007, des plans d'action nationaux en faveur des orphelins et des enfants vulnérables ont été mis au point ou approuvés dans plusieurs pays, notamment au Burundi, en Namibie, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie. En outre, l'UNICEF a continué à faire en sorte que les responsables politiques disposent de toutes les informations nécessaires et que ces plans soient appliqués par le biais de travaux très variés; notamment l'analyse de la situation nationale des orphelins et des enfants vulnérables au Rwanda; l'évaluation des résultats de la formation de soignants non professionnels au Swaziland; l'analyse du système de transfert en espèces pour les orphelins et les enfants vulnérables au Ghana; et des évaluations des capacités des prestataires de service des organisations non gouvernementales.

129. S'agissant des orphelins et des enfants vulnérables, l'UNICEF a apporté son concours au renforcement des bases de données et des systèmes nationaux d'enregistrement au Botswana, au Lesotho, en Namibie, en Sierra Leone, au Swaziland et dans d'autres pays. L'UNICEF a également continué à contribuer aux efforts visant à renforcer la capacité des collectivités à fournir des soins aux orphelins et aux enfants vulnérables et à subvenir à leurs besoins. Au Malawi et en Afrique du Sud, par exemple, l'UNICEF a aidé à institutionnaliser les garderies dans les collectivités. En Namibie, au Swaziland et au Zimbabwe, l'UNICEF a participé à la formation de membres appartenant à toute une gamme d'organisations fournissant des soins, notamment des associations d'inspiration religieuse et des groupes formés par des grands-mères.

130. Au Zimbabwe, l'UNICEF gère un fond correspondant à six donations dont le montant total s'élève à 85 millions de dollars et qui permettra de fournir des services essentiels à 400 000 orphelins et enfants vulnérables. Le Fonds mondial continue de distribuer des ressources substantielles aux programmes en faveur d'orphelins et d'enfants vulnérables, dont l'exécution fait toujours essentiellement appel à des associations d'inspiration religieuse telles que la Church Alliance for Orphans de Namibie. En Ouganda, la lenteur de l'exécution de ces programmes financés par le Fonds mondial risque néanmoins de compromettre de futurs décaissements. Pour remédier à cette situation, on a récemment créé un Fonds de la société civile et renforcé l'appui technique apporté au Gouvernement.

3. Domaine d'action prioritaire 3 : réduire les risques et la vulnérabilité des adolescents face au VIH/sida, en facilitant l'accès et le recours à des informations, des compétences et des services de prévention qui prennent en compte les besoins des deux sexes

**Montant estimatif de l'aide au programme en 2007 :
61,2 millions de dollars**

131. On estime que les jeunes femmes dans 17 pays et les jeunes hommes dans 5 pays ont une meilleure connaissance globale correcte du VIH/sida (ayant augmenté d'au moins 10 %). Le point sur l'épidémie de SIDA de 2007 indique que la prévalence du VIH parmi les jeunes femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans a décliné dans 11 des 15 pays les plus touchés par ce fléau. Ces fléchissements semblent correspondre à une utilisation plus répandue du préservatif chez les jeunes, et sans doute aussi à une apparente diminution du nombre de partenaires. Cependant, en 2007, 50 % ou plus de jeunes avaient une connaissance complète du VIH dans seulement 9 pays à revenu intermédiaire et à faible revenu.

132. Dans les programmes scolaires nationaux, on a constaté une augmentation rapide des cours sur le VIH dispensés dans le cadre de l'enseignement obligatoire des aptitudes à la vie quotidienne. Il reste néanmoins encore beaucoup à faire pour lutter contre les préjugés et la discrimination qui entourent le VIH dans la société; il faudrait notamment instaurer un dialogue sur les droits fondamentaux, en vue de changer les mentalités et les comportements sociaux.

133. Aujourd'hui, 65 pays ont incorporé des cours sur le VIH/sida dans les programmes du secondaire, contre 56 en 2005. Ailleurs, les élèves du secondaire peuvent suivre des cours facultatifs et participer à des activités périscolaires sur le VIH/sida.

134. L'UNICEF continue de participer à l'élargissement des réseaux de centres de santé offrant des services adaptés aux jeunes, en particulier dans les pays d'Europe centrale, d'Europe de l'Est et dans la Communauté d'États indépendants. Les réseaux de service de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologiques se sont étendus en Afrique, notamment en Éthiopie, au Lesotho, au Malawi et au Mozambique. Au Timor-Leste, en 2007, la campagne d'information sur le VIH/sida destinée aux jeunes, très réussie, s'est appuyée sur la planification décentralisée, la transmission de l'information entre camarades et une forte implication des populations locales. Mais, dans bien des cas, la création et l'élargissement de centres de santé offrant des services adaptés aux jeunes au sein des systèmes de santé nationaux se heurtent à la faiblesse des moyens.

135. L'UNICEF participe à l'élaboration ou à l'étude de législations relatives à ces centres de santé pour les jeunes en Arménie, au Bélarus, en Bulgarie et au Turkménistan. De nouvelles structures nationales pour la santé des adolescents ont été mises en place en Azerbaïdjan et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, tandis que Moldova et la Serbie, avec le concours de l'UNICEF, ont élaboré de nouvelles normes nationales applicables aux centres de santé pour les jeunes.

136. L'UNICEF a apporté son concours à la création et au fonctionnement de centres pour les jeunes qui mettent à la disposition de ceux-ci des informations sur le VIH/sida et leur propose un accompagnement psychologique entre pairs, notamment au Burundi, dans les territoires palestiniens occupés, en Ouganda et dans

la Fédération de Russie, où les 34 centres d'information pour la jeunesse qui ont été créés au cours des cinq dernières années permettent de sensibiliser les populations au VIH/sida, aux maladies sexuellement transmissibles et à la prévention de la toxicomanie.

137. Dans toutes les régions, l'UNICEF a soutenu les campagnes de sensibilisation au VIH/sida qui ciblaient les jeunes et faisaient une large place aux activités sportives. Grâce à des accords avec des partenaires clefs, la Coupe du monde de cricket qui s'est tenue aux Caraïbes en 2007 a également été l'occasion pour l'UNICEF de toucher un large public de jeunes et de le sensibiliser à la question du VIH/sida, notamment par le biais de la campagne Unis pour les enfants, unis contre le sida.

138. L'UNICEF s'est associé à des partenaires très variés, allant de ministères et d'associations sportives nationales à des organes internationaux tels que le Conseil international de cricket et la Fédération internationale de football association (FIFA) mais aussi des personnalités et des clubs sportifs de réputation mondiale, notamment le FC Barcelone (avec une attention particulière à l'Afrique du Sud et au Swaziland) et Manchester United (qui s'intéresse essentiellement à la Malaisie et à la Sierra Leone).

D. Domaine d'intervention 4 : protéger les enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance (Déclaration du Millénaire; conventions et traités relatifs aux droits de l'homme)

1. Domaine de résultat prioritaire 1 : une sensibilisation accrue aux droits en matière de protection de l'enfance et une amélioration des données et des analyses sur la protection de l'enfance ont une influence sur les décisions gouvernementales

**Montant estimatif de l'aide au programme en 2007 :
42,3 millions de dollars**

139. Les données nationales relatives aux principaux indicateurs sur la protection de l'enfance sont de plus en plus disponibles. En 2007, on estime que 22 % des pays ont utilisé au moins quelques-uns de ces indicateurs dans leur plan de développement national en cours, contre 11 % en 2005. Trente-huit pour cent environ des pays de programme ont inclus certaines données dérivées de ces indicateurs dans leur dernier rapport au Comité des droits de l'enfant, contre 27 % en 2005. L'UNICEF a continué de soutenir les efforts faits dans les pays pour améliorer les bases de données sur la protection de l'enfance.

140. L'UNICEF apporte son aide à la collecte et à l'analyse de données relatives à la protection de l'enfance dans un nombre croissant de pays. Les enquêtes en grappes à indicateurs multiples, les enquêtes démographiques et sanitaire et d'autres enquêtes nationales ont permis de disposer de données sur le travail des enfants, le mariage d'enfants et l'enregistrement des naissances dans une centaine de pays. À la fin de 2007, 29 pays avaient recueilli des données sur la discipline imposée aux enfants et 27, sur les mutilations génitales féminines (MGF).

141. Dans les hôpitaux, les registres indiquant les admissions d'enfants blessés ont permis de commencer à recueillir des données sur la violence à l'encontre des enfants au Cambodge, en Jordanie, en Malaisie et en Mongolie. Dans certains pays africains, en 2007, ont également été établies des bases de données spécialisées dans les domaines de la justice pour les mineurs, de l'enregistrement des naissances et des orphelins et enfants vulnérables. En Europe centrale, en Europe de l'Est et dans la Communauté d'États indépendants, les efforts ont été plus particulièrement axés sur les soins aux enfants – par l'étude du placement en famille d'accueil et des inspections d'internats, notamment – et sur la violence à l'encontre des enfants. Le Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF a apporté son concours à l'étude préliminaire sur le trafic d'enfants qui a été menée en Asie centrale.

142. En 2007, d'importants partenariats ayant essentiellement pour objet d'améliorer les indicateurs, la collecte et l'analyse de données ont vu le jour; on peut ainsi citer le Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs et la collaboration avec l'Union européenne sur les initiatives relatives à la justice pour mineurs dans de nombreux pays d'Europe centrale, d'Europe de l'Est et de la Communauté d'États indépendants.

143. L'UNICEF a continué à apporter son soutien à l'élaboration de mécanismes nationaux pour la détection de violations des droits de l'enfant, en application de la résolution 1612 du Conseil de sécurité.

2. Domaine de résultat prioritaire 2 : assurer la mise en place de systèmes législatifs et exécutifs efficaces et de meilleures capacités d'intervention pour protéger les enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance, notamment l'exploitation par le travail

**Montant estimatif de l'aide au programme en 2007 :
77,8 millions de dollars**

144. Le nombre d'États ayant ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants est passé de 115 en 2006 à 124 en 2007, tandis qu'à cette date 119 États avaient ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, contre 110 en 2006.

145. Depuis la présentation, en octobre 2006, du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'UNICEF a participé à la diffusion, à la traduction et au lancement à l'échelle mondiale du *Rapport mondial sur la violence à l'encontre des enfants*. L'UNICEF et ses partenaires ont publié des documents sur ces thèmes, et notamment un guide intitulé *Eliminating Violence against Children* (Éliminer la violence à l'égard des enfants), à l'usage des parlementaires. La première séance thématique spéciale du Conseil des droits de l'homme a été consacrée à la violence à l'encontre des enfants et au suivi des recommandations du rapport, dont les bureaux de l'UNICEF se sont également largement inspirés pour sensibiliser le public et faire campagne auprès des décideurs.

146. L'UNICEF a apporté son soutien à des programmes visant à renforcer les capacités institutionnelles en matière de prévention et d'interventions adaptées au sexe en cas de maltraitance, d'exploitation et de violence à l'encontre des enfants dans deux tiers des pays d'Asie orientale et du Pacifique. En Amérique latine et aux

Caraïbes, tous les bureaux de l'UNICEF ont apporté leur soutien à la capacité des systèmes législatifs et exécutifs de protection. La quasi-totalité des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord a élaboré ou est en train de mettre en place un plan national visant à faire face à la violence à l'encontre des enfants. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, l'UNICEF a joué un rôle important dans l'examen national des législations relatives à la violence à l'encontre des enfants et à la justice pour mineurs, et a maintenu sans relâche son attention sur la violence à motivation sexiste.

147. En 2007, on a arrêté une stratégie coordonnée visant à éliminer la pratique des mutilations génitales féminines (MGF) en l'espace d'une génération, qui définit une intervention se fondant sur les droits de l'homme et une nouvelle manière d'aborder les conventions sociales pour opérer un changement durable des mentalités. Les enquêtes en grappes à indicateurs multiples et d'autres enquêtes ont révélé une baisse des taux de prévalence des MGF au Mali et au Niger. Dans la corne de l'Afrique, des mécanismes ancrés dans la collectivité et luttant contre ces pratiques se sont considérablement développés; des décrets interdisant les mutilations génitales ont été pris par le Gouvernement en Égypte et en Érythrée. L'UNICEF a participé aux efforts visant à mettre fin à ces pratiques dans 22 pays, notamment en sensibilisant le public, en formant des agents sanitaires et des dirigeants traditionnels et en recueillant des données.

148. Le Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans l'industrie des voyages et du tourisme a été adopté ou présenté dans neuf pays, et plus de 600 sociétés l'ont signé dans 26 pays. En Amérique centrale, le secteur des voyages et du tourisme a adopté un deuxième Plan d'action pour prévenir l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à des fins commerciales.

149. Outre la campagne mondiale qu'il a lancée avec V-Day en réponse à la violence sexuelle en République démocratique du Congo, l'UNICEF a soutenu la stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation et d'abus sexuels commis par des membres du personnel des Nations Unies ou de personnel apparenté adoptée par l'Assemblée générale en décembre 2007. Au Soudan, on a mis à l'essai sur le terrain un service de conseil pour les programmes de soutien psychosocial en cas de violence sexuelle.

150. En 2007, les Gouvernements du Cambodge, d'Indonésie, de Madagascar, de Malaisie et du Mexique ont adopté une nouvelle législation détaillée relative au trafic et à l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Le Ghana, l'Inde, la République démocratique populaire lao, les Philippines et le Yémen ont élaboré des plans d'action de grande envergure sur le trafic d'enfants, avec le concours de l'UNICEF – qui a également aidé plusieurs pays à renforcer leur surveillance transfrontière et leurs mécanismes de prévention, notamment en Afrique de l'Ouest et dans la sous-région du Mékong.

151. En 2007, l'UNICEF a financé des enquêtes nationales sur le travail des enfants en Arménie, au Ghana, à Madagascar, au Mexique, au Rwanda et au Turkménistan; il a contribué à l'élaboration de plans d'action nationaux pour l'élimination du travail des enfants en Argentine, en Bolivie, au Malawi et aux Philippines, et a participé à l'intensification des travaux de recherche sur les systèmes permettant de prendre la mesure du travail des enfants dans plusieurs pays.

152. À l'occasion de l'entrée de l'ex-République yougoslave de Macédoine dans l'Union européenne, il a fallu apporter des modifications, avec l'aide de l'UNICEF, aux lois sur la protection des enfants et sur la famille, et y introduire des articles relatifs à la violence domestique et au trafic. La procédure d'adhésion ou de préadhésion a également des répercussions sur les politiques de protection de l'enfance en Albanie, en Croatie, au Monténégro et en Turquie.

3. Domaine de résultat prioritaire 3 : mieux protéger les enfants des conséquences des conflits armés et des catastrophes naturelles (en accord avec les engagements fondamentaux à l'égard des enfants en situation d'urgence)

**Montant estimatif de l'aide au programme en 2007 :
43,4 millions de dollars**

153. En 2007, l'UNICEF s'est associé au Gouvernement français pour déterminer comment concrétiser au mieux les engagements de la Déclaration du Millénaire et les dispositions de la résolution 1612 du Conseil de sécurité. Les Engagements de Paris, qui définissent les mesures à prendre pour protéger les enfants touchés par les conflits armés et aider à les réinsérer dans leur famille et leurs collectivités, sont le résultat d'un processus de consultation exhaustif. Un document complémentaire intitulé Les Principes de Paris fournit des conseils détaillés aux praticiens.

154. À ce jour, 66 États se sont prononcés en faveur des Engagements de Paris et donnent ainsi plus de poids à l'argument selon lequel il faut mettre un terme au recrutement, libérer et réinsérer les enfants touchés par les conflits (même si ces actions sont toutefois souvent conditionnées à la conclusion d'accords politiques).

155. Les parties prenantes au conflit en Côte d'Ivoire n'apparaissent plus dans les annexes du septième rapport du Secrétaire général, après qu'aucune des six violations graves commises contre des enfants par des groupes et des forces armées n'a été signalée. La Côte d'Ivoire ne fera donc plus partie du prochain programme du Groupe de travail du Conseil de sécurité. Au Sri Lanka, le Mécanisme a incité le Gouvernement et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul à prendre des mesures importantes, bien que préliminaires, pour examiner les questions concernant les enfants dans les conflits armés. En 2007, l'UNICEF a pris part aux visites que la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés a effectuées en Côte d'Ivoire, au Myanmar et au Soudan.

156. L'UNICEF a aidé à la réinsertion sociale des enfants soldats démobilisés en Angola, en Côte d'Ivoire, au Libéria, au Népal, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone, au Soudan et ailleurs.

157. L'UNICEF a financé d'importants programmes de sensibilisation au danger des mines au Cambodge (auprès de 2 millions d'écoliers), en Érythrée, en Iraq, au Liban, au Soudan, au Sri Lanka et dans d'autres pays. Au Népal, ce programme a pu s'étendre rapidement grâce à des préparations en amont, tandis qu'en Angola et en Bosnie-Herzégovine, une capacité nationale a été mise en place pour permettre à l'UNICEF de se retirer progressivement. Au Cambodge, dans la Fédération de Russie et au Sri Lanka, on a signalé une diminution du nombre des victimes de mines terrestres et d'engins non explosés.

158. L'UNICEF a continué à financer la formation des soldats de la paix aux droits et à la protection de l'enfant, notamment en République centrafricaine, en Somalie

et au Soudan où, avec des ONG partenaires, il a formé des contingents de l'Union africaine. Au Burundi, l'UNICEF a dispensé une formation sur les droits de l'enfant à un bataillon de soldats de la paix de l'Union africaine avant leur déploiement, et il est en faveur de l'incorporation des droits de l'enfant dans le programme de formation militaire.

159. L'examen stratégique décennal détaillé du rapport de Graça Machel intitulé « Impact des conflits armés sur les enfants » a été organisé conjointement par l'UNICEF et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. Plus de 1 000 enfants et jeunes ont pris part à un processus consultatif spécial dans 18 pays touchés par la guerre. L'examen effectué a été présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies le 17 octobre 2007 (A/62/228). Les importantes recommandations qui y figurent permettront de renforcer les efforts des partenaires qui visent à empêcher et atténuer les conséquences des conflits sur les enfants.

160. En 2007, sous la direction de l'UNICEF, le Groupe de travail sur la protection par groupes a entrepris une enquête interorganisations sur la manière dont cette méthode par groupe organise et gère la protection de l'enfance; il a également commencé à travailler à la conception d'un outil permettant de faire un bilan rapide du statut de la protection de l'enfance dans des situations d'urgence. De nouvelles directives concernant la santé mentale et le soutien psychosocial ont favorisé l'intégration d'interventions psychosociales dans des programmes de protection plus importants. On peut citer par exemple la République arabe syrienne et l'Ouganda, où l'on forme des partenaires qui seront chargés de prévenir la violence sexiste et d'intervenir et de réagir aux situations.

4. Domaine de résultat prioritaire 4 : faire en sorte que les systèmes judiciaires protègent mieux les enfants victimes, témoins et délinquants

Montant estimatif de l'aide au programme en 2007 : 12,7 millions de dollars

161. En 2007, une législation applicable aux mineurs a été adoptée, sous une version nouvelle ou révisée, en Angola, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, à Madagascar et au Mozambique, et est en projet dans 10 autres pays. Au Timor-Leste, un processus consultatif d'ensemble auquel ont participé responsables locaux, parents, enseignants et enfants a abouti à un nouveau projet de législation. Ailleurs, l'UNICEF a aidé à mieux faire appliquer la législation existante, notamment en élaborant des programmes de formation destinés aux responsables de l'application des lois.

162. On a également constaté des progrès considérables dans la mise en place de tribunaux et d'unités de police spécialisés pour enfants dans toutes les régions. Des tribunaux tenant compte des problèmes spécifiques aux enfants ont été créés au Kenya, au Malawi et au Mozambique. Des unités de police spéciales, dont le personnel et les procédures tiennent compte des problèmes spécifiques aux enfants, ont vu le jour dans plusieurs pays.

163. Ce processus de renforcement des capacités des magistrats apparaît dans un nombre croissant de programmes éducatifs dans plusieurs pays : des cours et des modules sur les droits et la protection de l'enfant et sur la justice pour mineurs ayant fait leur entrée dans une faculté de droit en Ouzbékistan et dans le programme de formation des policiers au Pakistan et en Iran.

164. Les bureaux de l'UNICEF ont également continué à promouvoir des mesures qui permettent de s'occuper des enfants sans avoir recours à des actions en justice et à la privation de liberté et obtenu de bons résultats. Un projet remarqué de médiation et de garderie est exécuté au Tadjikistan, où il a entraîné une chute du taux de récidive et de délinquance juvénile. Cette expérience est actuellement consignée pour être éventuellement ailleurs.

165. L'UNICEF intensifie son action en faveur d'une démarche globale qui garantirait aux enfants l'accès à la justice. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, par exemple, cette démarche comprend une directive nationale, une loi sur la justice pour mineurs, un mécanisme de contrôle et le renforcement des capacités – autant de mesures qui ont fait la preuve de leur efficacité, au vu de la réduction du nombre d'enfants privés de liberté. L'UNICEF appuie également de plus en plus la cause de l'accès à la justice des enfants victimes et témoins, notamment sous forme de services d'assistance juridique pour eux.

166. En 2007, la conception d'une démarche commune des Nations Unies en matière de justice pour les enfants, fruit d'une collaboration entre l'UNICEF et les institutions concernées, a marqué une étape importante; elle contribue de façon substantielle à renforcer la cohérence des Nations Unies. La coopération accrue des Nations Unies en matière de justice se manifeste également dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), notamment en Afrique de l'Est et en Afrique australe.

167. L'UNICEF intensifie ses efforts de sensibilisation dans plusieurs pays qui ont réclamé un abaissement de l'âge de la responsabilité pénale ainsi que des peines plus lourdes pour les enfants délinquants, par le biais de l'adoption ou de la modification de dispositions législatives, notamment au Chili et en Jamaïque. Dans certaines régions se pose également le problème de l'absence d'une stratégie de réforme globale en matière de justice pour mineurs et de la répartition pas très bien définie des responsabilités entre les services judiciaires, la police et les services sociaux.

5. Domaine de résultat prioritaire 5 : mettre à la disposition des familles et des enfants jugés vulnérables des services essentiels proposés par les collectivités et l'État, dans le but de réduire leur marginalisation

Montant estimatif de l'aide au programme en 2007 : 73,3 millions de dollars

168. On estime que le nombre des pays de programme, dont les directives garantissant aux enfants des soins de remplacement sont en harmonie avec les normes internationales, est passé de 36 en 2005 à 55 en 2007. Les bureaux de l'UNICEF présents sur le terrain font état d'une hausse considérable de la portée de ces services dans les systèmes nationaux de sécurité sociale dans 59 pays de programme contre 40 en 2005. L'aide sociale privée et les partenariats entre secteur public et secteur privé se sont développés dans certains pays, il est néanmoins urgent d'étendre la couverture de l'aide sociale de qualité, notamment aux personnes handicapées.

169. L'UNICEF a continué de préconiser un renforcement de l'assistance sociale pour les enfants, notamment par la formation d'assistants sociaux. La Chine a entrepris une analyse détaillée des programmes d'assistance sociale, avec le soutien de l'UNICEF – qui a également aidé neuf pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique

australe à mettre en place ou à consolider les mécanismes de protection communautaires.

170. La ratification par le Guatemala de la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale constitue un important succès pour la région de l'Amérique latine. L'Égypte et la République arabe syrienne ont mis en place des mécanismes permettant d'évaluer les institutions qui offrent des soins de remplacement et les possibilités en la matière, tandis que plusieurs pays d'Asie ont renforcé les cadres réglementant les soins aux enfants.

171. L'appui de l'UNICEF a également permis de faire avancer trois initiatives mondiales pour une meilleure prise en charge des enfants : le Réseau Better Care, qui est en expansion; un projet de partenariat pour recenser les travaux de recherche sur les services sociaux et leur assigner des priorités; et le suivi de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée par les Nations Unies en 2006 et à l'occasion de laquelle l'UNICEF avait pris l'initiative de rédiger un texte et des matériels d'orientation adaptés aux enfants. Ces activités participent d'un grand partenariat qui milite en faveur de la Convention et de son suivi; il comprend Save the Children, Special Olympics, Operation Smile – association dont les bénévoles réparent les malformations faciales chez les enfants – et plusieurs associations de handicapés. Une attention particulière est portée aux efforts visant à réduire les inégalités que les enfants invalides subissent quant à l'accès à l'éducation, surtout dans les Amériques et aux Caraïbes.

172. À l'occasion des Jeux olympiques spéciaux mondiaux d'été qui ont eu lieu à Shanghai en 2007, l'UNICEF et Special Olympics International se sont associés pour faire avancer les droits des enfants souffrant de déficiences intellectuelles.

173. Si l'enregistrement des naissances est désormais quasiment universel dans de nombreux pays en développement, il y en a encore beaucoup qui n'enregistrent au mieux que 10 % des naissances. L'Afrique subsaharienne connaît le plus grand pourcentage d'enfants de moins de 5 ans non enregistrés – soit deux enfants sur trois. C'est l'Asie du Sud qui détient le nombre le plus élevé d'enfants non enregistrés, près de 23 millions. Plusieurs pays ont fait des progrès considérables en la matière, notamment le Bangladesh, le Cambodge, la Gambie et le Viet Nam. En Gambie, depuis que l'enregistrement des naissances est assuré par les services de santé infanto-juvénile, le taux d'enregistrement des enfants de moins de 5 ans a augmenté, pour atteindre 52 % environ. Dans les Amériques, l'UNICEF a continué d'appuyer les efforts visant à inclure les populations autochtones dans le processus d'enregistrement. L'enregistrement des naissances a fait l'objet d'une collaboration régionale entre l'Organisation des États américains, la Banque interaméricaine de développement et le Plan international qui s'est soldée par l'engagement pris par 18 gouvernements de l'Amérique latine d'atteindre l'objectif de l'enregistrement universel des naissances en 2015, notamment pour les populations autochtones et d'origine africaine. Elle a suscité d'importantes initiatives nationales de recherche, de sensibilisation et de collaboration Sud-Sud.

174. L'UNICEF a également apporté son concours au renforcement de la base des preuves nécessaires à l'enregistrement des naissances, dans les pays et par le biais du Centre de recherche Innocenti.

E. Domaine d'intervention 5 : Activités de plaidoyer et partenariats en faveur des droits des enfants

175. Au titre de ce domaine d'intervention, l'UNICEF s'emploie à collaborer avec des partenaires en vue de renforcer les capacités en matière de conception et de mise en œuvre de politiques sociales et économiques intersectorielles, et de mesures législatives axées sur les enfants, ainsi qu'en matière d'affectation de crédits budgétaires, de telle sorte que les pays puissent s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

176. L'UNICEF a recensé des domaines d'intervention prioritaires en appui au travail en amont : pauvreté des enfants et disparités; budgétisation des dépenses sociales; décentralisation; sécurité sociale et protection sociale; approche intégrée des réformes législatives aux fins de l'application des deux Conventions; et impact des migrations sur les enfants. Ces nouvelles priorités seront exposées plus en détail lors de l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme.

177. L'activité de l'UNICEF s'est intensifiée en 2007, grâce à l'aide financière thématique provenant des Gouvernements norvégien et espagnol. Plus de 100 bureaux de pays ont collaboré avec les partenaires nationaux dans un ou plusieurs des domaines susmentionnés, ce qui a abouti à des résultats encourageants dans toutes les régions.

178. L'UNICEF a également déterminé qu'il était nécessaire d'assurer une diffusion plus large des réalisations escomptées de ce domaine d'intervention. Les indicateurs de résultats pour chaque réalisation escomptée devraient être formulés dans le cadre du plan stratégique à moyen terme.

179. Le problème des effectifs s'est posé avec acuité. L'UNICEF a enregistré des progrès importants en recrutant du personnel spécialisé, en dispensant une formation à 428 fonctionnaires en collaboration avec l'Université de Maastricht, en organisant des activités de formation à la protection sociale, en collaboration avec l'Université du Sussex, et en réalisant des activités relatives aux budgets et aux enfants, en collaboration avec Oxford Policy Management.

180. Dans le cadre de l'appui qu'il accorde aux pays au titre du renforcement de la base factuelle servant à la prise de décisions touchant les enfants, l'UNICEF a apporté son concours à l'analyse de la situation des droits des enfants et des femmes dans un certain nombre de pays, en appliquant de nouvelles directives fondées sur les bonnes pratiques; il a continué d'appuyer les processus de collecte de données, tels que les enquêtes en grappes à indicateurs multiples et les enquêtes démographiques et sanitaires. De nombreuses enquêtes et études sectorielles et spécifiques ont également été parrainées.

181. L'UNICEF a préconisé l'utilisation du logiciel DevInfo ainsi que son incorporation aux bases de données sur les indicateurs du développement national et aux systèmes de surveillance et accordé un appui en la matière. Quelque 102 pays utilisent à l'heure actuelle DevInfo en tant que plate-forme logicielle afin d'élaborer des bases de données socioéconomiques nationales, pour assurer le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement. L'UNICEF a également favorisé l'adoption du système d'aide à la décision EmergencyInfo, fondé sur DevInfo, aux

fins des procédures d'évaluation rapide et de la planification préalable, notamment en Afghanistan, au Pakistan et en République centrafricaine.

1. Domaine de résultat prioritaire 1 : rassembler et analyser des informations stratégiques sur la situation des enfants et des femmes

**Montant estimatif de l'assistance au programme en 2007 :
124,9 millions de dollars**

182. Les enquêtes en grappes à indicateurs multiples fournissent maintenant des données sur 21 des 53 indicateurs d'objectifs et, conjuguées aux enquêtes démographiques et sanitaires appuyées par l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), constituent la source la plus abondante de données de ce type. Les rapports sur les enquêtes en grappes à indicateurs multiples et les ensembles de données nationaux, sont disponibles sur le site www.childinfo.org. Les résultats de la troisième série d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS-3), qui a été menée à bien dans 56 pays au cours de la période 2005-2007, sont maintenant couramment utilisés dans la planification aux niveaux national et sous-national. Des ateliers régionaux sur la diffusion des résultats ont été menés à terme, et les pays participants publient actuellement les rapports finaux.

183. Dans un certain nombre de pays, la série MICS-3 est l'enquête la plus complète et la plus ventilée qui ait jamais été menée sur le secteur social. Les données ont mis à jour de nouvelles informations significatives sur les disparités et sur de nouvelles questions telles que les comportements envers la violence familiale.

184. L'UNICEF a collaboré étroitement avec ses partenaires aux fins de la formulation d'indicateurs pour suivre les progrès accomplis, notamment s'agissant des nouveaux indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement en matière de santé de la procréation. L'UNICEF anime les efforts visant à mettre au point les indicateurs de survie de l'enfant au titre de l'initiative Compte à rebours sur la survie de l'enfant. Un travail considérable au niveau interinstitutions, entrepris avec l'appui de l'UNICEF, a permis de mettre au point de nouvelles méthodes de suivi de l'évolution en matière d'eau et d'assainissement, de mortalité maternelle, d'insuffisance pondérale à la naissance et de mortalité des moins de 5 ans et a aidé à renforcer les capacités statistiques au niveau des pays.

185. Les données sont utilisées aux fins de l'établissement du rapport annuel du Secrétaire général sur les objectifs du Millénaire pour le développement, des publications phare de l'UNICEF (rapport sur la *Situation des enfants dans le monde* et *Progrès pour les enfants*), ainsi que des rapports Compte à – 2015. Le rapport du Secrétaire général sur « Les enfants et les objectifs du Millénaire pour le développement » a également largement fait appel à ces ensembles de données. En 2007, 69 bureaux de l'UNICEF (contre 56 en 2006) ont indiqué qu'ils avaient communiqué des données au processus de stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

186. Un développement systématique des capacités et une supervision efficace sous-tendent la croissance rapide de l'utilisation de DevInfo à l'échelon international. Il n'en reste pas moins que la mise à jour régulière de la base de données exige des engagements et des ressources à long terme. L'absence d'accord

explicite entre les parties prenantes, relatif à l'adoption de DevInfo, est un autre obstacle dans un certain nombre de pays.

187. Quelque 172 versions spécialement adaptées de DevInfo ont été lancées, bénéficiant souvent de l'appui commun de l'UNICEF et des partenaires locaux des Nations Unies. Dans les Caraïbes orientales, un partenariat avec le Secrétariat de la CARICOM (Communauté des Caraïbes) a été établi afin de présenter DevInfo à l'ensemble de la région. En Chine, un nouveau projet commun a été lancé par l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau national chinois de statistique afin d'élargir la base de données nationale en vue d'appuyer le suivi des objectifs du développement national.

2. Domaine de résultat prioritaire 2 : recherche et analyse des politiques relatives aux enfants et aux femmes

Montant estimatif de l'assistance au programme en 2007 : 42,7 millions de dollars

188. L'UNICEF s'est de plus en plus investi dans les activités de recherche et d'analyse des politiques à tous les niveaux. Quelque 70 bureaux de l'UNICEF ont appuyé une analyse à l'échelle nationale de la situation des droits des enfants et des femmes au cours des trois dernières années. L'UNICEF a appuyé des mises à jour nouvelles ou substantielles de l'analyse de la situation dans 28 pays en 2007. Quelque 80 bureaux ont appuyé la réalisation d'études thématiques en 2007; 69 % d'entre eux ont expressément réalisé des travaux d'analyse thématique axés sur les droits de l'homme et les sexes. À Sri Lanka, par exemple, une étude sur l'équité et l'égalité des sexes dans le cadre de l'approche sectorielle en matière d'éducation va contribuer au développement sur le plan national de stratégies prônant des systèmes d'éducation ouverts à tous.

189. Le Centre de recherche Innocenti a continué de publier des études qui analysent, sous l'angle des droits des enfants, des questions concernant notamment la pauvreté, les migrations et la budgétisation. En 2007, la série des *Innocenti Report Cards* a permis de dresser un panorama unique en son genre de la situation des enfants dans les pays industrialisés. L'UNICEF a également publié des documents de travail sur les politiques sociales et économiques, l'égalité des sexes et les droits de l'homme, la pauvreté des enfants ainsi que l'approche intégrée des réformes législatives.

190. L'étude globale de l'impact de la pauvreté et des disparités sur l'enfant a été amorcée et sera effectuée en 2008 dans 40 pays par des équipes d'experts nationaux provenant d'organismes chargés des statistiques, d'établissements universitaires et d'institutions publiques; elle utilisera des données issues d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples, d'enquêtes démographiques et sanitaires et d'autres sources nationales. La promotion de cette initiative mondiale par l'UNICEF vise à aider les pouvoirs publics à accroître l'efficacité des politiques et des législations nationales s'agissant de la lutte contre la pauvreté et à parvenir à une plus grande équité dans la réalisation des droits des enfants.

191. L'UNICEF a collaboré étroitement avec le Fonds monétaire international en 2007 en entreprenant des recherches conjointes sur les tendances de la décentralisation budgétaire et sur leurs incidences sur le bien-être des enfants. L'UNICEF a également apporté une aide en matière de développement de bases de

données et d'enregistrement des naissances à l'échelon local à des pays tels que la Papouasie-Nouvelle-Guinée, dans le cadre des processus de décentralisation des services sociaux.

192. La budgétisation des dépenses sociales, qui permet aux pouvoirs publics d'affecter des ressources essentielles aux enfants et de suivre l'utilisation de ces ressources, est devenue l'un des volets les plus dynamiques des activités de sensibilisation de l'UNICEF. Au Paraguay, l'UNICEF participe, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le FNUAP, à un projet commun en vue d'apporter une assistance au Gouvernement en matière de dépenses sociales; en République dominicaine il coopère avec le PNUD afin d'apporter un appui en matière d'analyse du budget.

193. On a constaté, en Équateur, au Pérou et au Tchad, un accroissement des ressources affectées par l'État aux programmes sociaux en faveur des enfants, par suite de l'engagement de l'UNICEF en faveur de la budgétisation des dépenses sociales et de budgets favorables aux enfants. Ailleurs, l'UNICEF a mené des campagnes de sensibilisation par le biais d'un soutien aux partenaires au niveau infranational, de dispositifs parlementaires de contrôle budgétaire ou de la diffusion d'études.

194. L'UNICEF a continué à aider les gouvernements à réformer leur législation pour la rendre conforme aux principes de la Convention relative aux droits de l'enfant. À l'échelon mondial, l'UNICEF a publié une étude novatrice, intitulée « Protecting the world's children: impact of the Convention of the Rights of the Child in diverse legal systems », qui donne des précisions sur les problèmes à régler et possibilités à exploiter en matière d'examen et de réforme des textes législatifs dans quatre traditions juridiques différentes.

195. En 2007, 86 % des bureaux de pays de l'UNICEF ont apporté un appui important à l'établissement du rapport national le plus récent présenté au Comité des droits de l'enfant, et 32 % ont apporté un soutien à l'établissement du rapport national au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Un nombre croissant de programmes de pays abordent directement les observations de l'un de ces comités ou des deux (voir tableau 1).

196. L'UNICEF, en étroite coopération avec d'autres organismes et institutions financières internationales, a soutenu le développement d'activités de recherche dans six pays afin d'évaluer l'impact des migrations parentales sur les enfants. Ces travaux portant sur les migrations, l'emploi et les jeunes, seront étendus à d'autres pays en 2008, en coopération avec le PNUD, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation internationale du Travail et d'autres partenaires.

3. Domaine de résultat prioritaire 3 : plaidoyer, dialogue et mobilisation

**Montant estimatif de l'assistance au programme en 2007 :
20 millions de dollars**

197. L'UNICEF a apporté un appui à l'élaboration d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté dans 88 pays en 2007 (contre 76 en 2005), notamment en préconisant l'intégration des droits de l'enfant, et en fournissant des données ou en aidant les gouvernements à établir des projets. En raison, en partie, de cet engagement, dans près des deux tiers des pays où l'UNICEF opère, des stratégies de

réduction de la pauvreté ou des plans nationaux de développement prennent en compte les principales difficultés concernant les enfants, les femmes et l'égalité des sexes.

198. Dans un certain nombre de pays, dont le Burkina Faso, le Malawi et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'UNICEF a pu renforcer ses activités promotionnelles en faveur des enfants et mobiliser de nouvelles ressources en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement en contribuant directement aux fonds communs affectés aux approches sectorielles. L'UNICEF infléchit sur l'élaboration et la mise en œuvre de l'approche sectorielle à l'échelon national par le biais d'arrangements concernant des entités qui ne sont pas des membres. En 2007, l'UNICEF a appuyé des processus d'approches sectorielles dans 42 pays (contre 38 en 2005).

199. Du fait de l'importance croissante de la protection sociale, l'UNICEF a établi une équipe de travail intersectorielle qui a été chargée de trouver les moyens d'appuyer les activités sur le terrain par le biais de la coopération opérationnelle, et d'établir un réseau d'échange des connaissances. Les initiatives relatives à la protection sociale bénéficient à l'heure actuelle d'un appui dans quelque 33 pays et une stratégie d'évaluation critique mutuelle est en cours d'élaboration au titre de la coopération UNICEF en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Au Kenya, par exemple, un programme d'aide financière en faveur des orphelins et enfants vulnérables (OEV), appuyé par l'UNICEF, a été testé; il a ciblé environ 6 000 ménages et devrait être porté à 22 500 ménages à la fin de 2009. Le Gouvernement, la Banque mondiale et le Département du développement international du Royaume-Uni ont consacré des ressources importantes à l'élargissement de ce programme, qui s'inscrit dans la nouvelle stratégie nationale de protection sociale.

200. Parmi les autres exemples des activités promotionnelles et d'activités d'information qui suscitent la mobilisation de ressources importantes à l'appui des programmes nationaux relatifs au secteur social, il y a notamment l'affectation, par le Fonds mondial, de nouveaux crédits en faveur du programme de lutte contre la tuberculose au Mozambique par la Banque Itaú du Brésil de fonds en faveur de l'éducation, et de fonds prélevés sur les budgets de province du secteur de la santé et de l'éducation au Viet Nam.

4. Domaine de résultat prioritaire 4 : améliorer la participation des enfants et des jeunes

**Montant estimatif de l'assistance au programme en 2007 :
31,4 millions de dollars**

201. Les progrès récents de la technologie laissent entrevoir de nouvelles perspectives de combler le fossé numérique, d'accroître la connectabilité et de donner aux jeunes la possibilité d'accéder à l'information et de participer au développement national. Par le biais de la coopération avec des programmeurs de logiciels libres tant des pays industrialisés que des pays en développement, des institutions gouvernementales et des entreprises du secteur privé, l'UNICEF a mis au point et adapté une combinaison de ces technologies, afin d'accroître l'efficacité des programmes de développement. La plate-forme «Üniwiki» utilise une combinaison d'outils Web 2.0, la téléphonie mobile et la radiodiffusion numérique afin d'élargir l'accès aux informations relatives au développement et de fournir un accès Internet aux familles.

202. L'UNICEF a collaboré avec Google™, à l'initiative «One Laptop per Child» (Un ordinateur portable par enfant) et la National Public Radio (États-Unis) afin de lancer le «Our Story Project» qui vise à recueillir et à mettre en commun les millions de récits de jeunes issus de différentes parties du monde sur les questions qui ont une incidence sur leur vie quotidienne. L'UNICEF se consacre par ailleurs, en collaboration avec Google, à la préparation aux situations d'urgence et à la mise en place de systèmes locaux de cartographie.

203. Au niveau mondial, l'UNICEF a apporté son soutien aux enfants et aux jeunes pour qu'ils participent à plusieurs manifestations clef. Au cours du troisième sommet «Junior 8 » en Allemagne, 74 enfants et jeunes issus de divers pays ont présenté des recommandations relatives aux problèmes mondiaux aux dirigeants du G-8. Une vingtaine d'enfants et de jeunes ont également participé à la manifestation commémorative marquant la parution du rapport «Un monde digne des enfants». Une vingtaine de jeunes, pour la plupart des adolescentes issues de communautés marginalisées, ont pris part à la cinquante et unième session de la Commission de la condition de la femme. Dans le cadre de l'examen stratégique décennal de l'Étude Machel, l'UNICEF a également facilité la réalisation du rapport «Will you listen? Young voices from conflict zones» (Écoutez-vous? Les voix des jeunes de zones de conflits), établi sur la base de consultations menées avec plus de 1 500 jeunes.

204. Une étude novatrice sur l'engagement civique des jeunes a été réalisée dans la région Asie de l'Est -Pacifique. L'UNICEF a également appuyé l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux en faveur de la jeunesse dans au moins 10 pays, et a accordé son appui aux parlements d'enfants et de jeunes en Albanie, au Malawi, en Ouzbékistan et en République centrafricaine. Il a contribué à l'accumulation de la somme des connaissances relatives à la participation des jeunes, en parrainant des études et des travaux de recherche.

205. L'UNICEF a contribué à renforcer les capacités des jeunes à montrer la voie à suivre à leurs pairs et à favoriser le changement au sein de leurs communautés en augmentant son appui à de multiples programmes de communication animés par des jeunes, notamment les programmes de radio d'enfant à enfant de Radio Mozambique, auxquels participent plus de 500 jeunes journalistes, un réseau de programmes réalisés par de jeunes journalistes à l'échelon local au Honduras, et un programme hebdomadaire de télévision animé par des jeunes en Albanie, intitulé «Troc» («franc parler»).

206. La proportion des pays de programme qui ont systématisé des mécanismes tels que les Conseils nationaux de la jeunesse et les parlements de jeunes afin d'associer les jeunes à l'élaboration des politiques nationales est passée de 14 % en 2005 à 23 % en 2007. Quinze pour cent des pays étudiés disposaient d'un tel mécanisme à l'échelon local en 2007, l'exemple le plus représentatif étant celui des conseils municipaux de jeunes dans les Amériques. Quelque 25 % des pays de programme prévoient la participation d'adolescents lors de la présentation des rapports nationaux au Comité des droits de l'enfant; ce pourcentage n'est que de 7 % pour la présentation de rapports nationaux au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

F. Le point sur un domaine d'action : préparation aux situations d'urgence et organisation des secours

207. L'UNICEF, agissant au nom des devoirs fondamentaux qui lui incombent envers les enfants en situation de crise, est intervenu dans des situations d'urgence dans plus de 68 pays au cours de 2007, notamment sous la forme d'un appui technique en matière de direction, de planification et d'orientation au niveau des secteurs, de déploiement du personnel, du financement et de mobilisation des ressources, d'approvisionnement en fournitures et d'appui logistique, d'élaboration de politiques et d'orientations et de sécurité. L'UNICEF a fait campagne pour que des ressources soient allouées aux populations touchées dans le cadre de 17 procédures d'appel global et de 15 appels éclair et a obtenu ces ressources. Le Fonds a poursuivi le renforcement du déploiement des ressources humaines par le biais des renforts d'urgence et du recours aux fichiers de membres. Dans le cadre de la mise au point de systèmes, le Fonds a amélioré la constitution préalable de réserves et la gestion de l'information grâce à quoi son action a été plus opportune, plus fiable et plus conforme aux pratiques exemplaires.

208. L'UNICEF a continué à jouer un rôle critique s'agissant des réformes humanitaires, dans l'objectif d'améliorer la prévisibilité, la responsabilisation et la maîtrise des interventions. Il a contribué au système d'action groupée, au renforcement du mécanisme des coordonnateurs humanitaires, à la mise en œuvre d'un financement de l'aide humanitaire qui soit fiable, souple et fourni en temps voulu et à l'amélioration des partenariats avec l'Organisation des Nations Unies et les autres intervenants. En sus de ses activités concernant le renforcement de la préparation aux situations d'urgence à l'échelle du système ainsi que des capacités techniques par le biais de partenariats élargis dans le domaine de la nutrition et de l'initiative WASH (Eau, assainissement et hygiène pour tous), l'UNICEF a contribué de manière importante à l'élaboration des systèmes d'action groupée touchant les télécommunications (co-chef de file), la protection, la logistique et la santé. L'UNICEF et l'Alliance Save the Children ont été désignés organismes chefs de file en matière d'éducation.

209. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, en tant que complément au Fonds de programmation pour les secours d'urgence (FPSU), a joué un rôle clef en favorisant des interventions efficaces. En 2007, l'UNICEF a reçu environ 88 millions de dollars par le biais du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Il a aidé le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires à fixer des orientations générales.

210. Quelque 44 millions de dollars ont été débloqués par le FPSU en faveur de 38 pays. À la suite de la décision du Conseil d'administration (décision 2006/16) de porter les fonds disponibles au FPSU à 75 millions de dollars par exercice biennal, près de 90 millions de dollars ont été alloués en faveur de 70 situations d'urgence en 2006-2007, soit plus du double de l'exercice biennal précédent.

211. Des politiques et des directives dans le domaine humanitaire ont été élaborées afin de renforcer les interventions de l'UNICEF, notamment en ce qui concerne les personnes déplacées, la coopération entre civils et militaires, la détermination des normes d'excellence, la coopération avec les entités non étatiques et les missions de maintien de la paix intégrées. En 2007, des progrès notables ont été enregistrés pour ce qui est de la mise en œuvre du mécanisme de surveillance et de communication

de l'information sur les enfants et les conflits armés, constitué en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, afin de suivre la situation s'agissant de six violations graves à l'encontre d'enfants dans les situations de conflits armés, d'établir des rapports à ce sujet et de prendre les mesures nécessaires. Sous la direction des équipes spéciales de pays, le mécanisme a été mis en œuvre dans 11 pays, y compris à l'occasion de nouvelles situations au Myanmar, en Ouganda, aux Philippines et au Tchad.

212. La préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours sont indispensables pour que le personnel de l'UNICEF soit prêt à intervenir dans toute crise humanitaire. Un certain nombre d'exercices de formation, de planification et de simulation ont eu lieu en 2007 dans quelques-uns des pays plus particulièrement exposés aux catastrophes et qui connaissent un contexte national complexe. Les équipes des Nations Unies dans 40 pays ont réalisé une planification des interventions d'urgence interinstitutions en 2007. Par le biais d'un partenariat avec Google™, l'UNICEF et l'INSTEDD (Innovative Support to Emergencies, Diseases and Disasters), des efforts ont été consentis afin d'automatiser l'affichage des données relatives à la sécurité sur Google Earth™, d'accroître les capacités en matière d'automatisation et de gestion des bases de données se rapportant aux alertes rapides et d'en promouvoir l'utilisation par l'UNICEF et entre partenaires.

213. L'UNICEF a coopéré étroitement avec ses partenaires afin d'élaborer une optique commune pour aider les pouvoirs publics et les communautés à affronter la double menace de la grippe aviaire et humaine. Le rôle de l'UNICEF dans l'éventualité d'une crise porterait d'abord sur les communications, la constitution préalable de réserves et les initiatives de proximité. Un modèle de simulation concernant la pandémie de grippe a été testé et utilisé dans 11 pays. Suite à la décision prise par le Conseil d'administration en janvier 2007 (décision 2007/4), un groupe chargé de la préparation préalable des opérations et de la poursuite des activités, a été établi à New York, des plans de continuité ont été élaborés, et un programme de formation interinstitutions visant à développer de tels plans a été établi conjointement avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

214. En Afrique, de graves inondations ont frappé la Somalie, entraînant une recrudescence des maladies diarrhéiques. En dépit des restrictions en matière d'accès humanitaire, et des attaques menées à l'encontre du personnel des organismes d'aide humanitaire, une campagne de vaccination contre la rougeole a permis de couvrir 84 % des enfants âgés de moins de 15 ans en 2006-2007. Dans la région soudanaise du Darfour, l'aide humanitaire s'est poursuivie dans des conditions difficiles, en raison de l'insécurité généralisée. Au Tchad, grâce à l'appui de l'UNICEF, quelque 102 000 personnes déplacées et 60 000 habitants locaux ont bénéficié d'interventions d'urgence dans le domaine de l'approvisionnement en eau. Quelque 800 000 personnes auraient été déplacées dans la partie est de la République démocratique du Congo. Au moins 400 000 personnes déplacées auraient reçu une assistance et une protection par le biais du mécanisme de réaction rapide qui est géré par l'UNICEF et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et qui a été mis en œuvre par les ONG partenaires. En raison de l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre, V-Day et l'UNICEF ont lancé une campagne mondiale, intitulée « Stop Raping our Greatest Resource » (Halte au viol de nos ressources les plus précieuses, le pouvoir aux femmes et filles de la République démocratique du Congo), au nom de l'Action de l'ONU contre la

violence sexuelle dans les conflits. En dépit d'une situation sur le plan de la sécurité qui demeure volatile dans les régions du nord de la République centrafricaine, l'UNICEF a renforcé son appui aux zones rurales isolées, notamment par le biais de programmes communautaires d'enseignement.

215. Au Moyen-Orient, l'UNICEF a considérablement augmenté son aide humanitaire à l'Iraq et a contribué à réparer et à renforcer les installations WASH (Eau, assainissement et hygiène pour tous) dans les écoles, les centres de santé et dans les communautés insuffisamment desservies dans le territoire palestinien occupé.

216. En Asie, l'UNICEF a pris des mesures correctives face à l'aggravation du conflit dans certaines parties du Sri Lanka, notamment en employant pour la première fois des latrines préfabriquées réutilisables. Alors que le Pakistan poursuit les activités de reconstruction entreprises suite au tremblement de terre d'octobre 2005, l'UNICEF a contribué aux efforts nationaux consentis suite aux graves inondations survenues dans les provinces du Sind et du Béloutchistan. Le Bangladesh a subi deux graves inondations et le pire cyclone qu'il ait connu depuis 1991. Un renforcement des mesures d'intervention en cas d'urgence, notamment une présélection des ONG partenaires et une constitution préalable de réserves d'urgence, a permis une intervention efficace. La détérioration de la situation sur le plan de la sécurité en Afghanistan a compromis la mise en œuvre de programmes. Des campagnes de sensibilisation menées par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UNICEF ainsi que d'autres en faveur de la Journée internationale de la paix, ont favorisé l'acheminement de l'aide humanitaire. L'UNICEF a assuré l'approvisionnement en eau potable et en médicaments essentiels aux familles touchées par les inondations en République populaire démocratique de Corée.

217. Alors que de nombreux pays sont engagés dans des activités de relèvement, l'UNICEF doit privilégier la transition vers le relèvement de manière plus systématique. Le renforcement des capacités des partenaires nationaux demeure un défi majeur pour ce qui est des interventions d'urgence. L'UNICEF continue d'appuyer le renforcement de l'analyse de vulnérabilité, y compris en matière de capacités de réaction et de mesure des résultats, et demeure engagée à adopter une approche fondée sur les droits de l'homme pour la programmation en période de crise ainsi qu'à renforcer son cadre d'analyse de la problématique homme-femme. Une action complémentaire visant à renforcer les politiques et les pratiques dans ces volets sera entreprise, notamment dans le cadre du suivi de l'Évaluation extérieure de la politique d'égalité des sexes.

II. Stratégies d'appui et stratégies intersectorielles du plan stratégique à moyen terme

A. Approche programmatique fondée sur les droits de l'homme

218. En 2007, dans son approche programmatique fondée sur les droits de l'homme, l'UNICEF a mis l'accent, en particulier, sur la participation des enfants et des jeunes, le renforcement des capacités, la sensibilisation aux politiques fondées sur les droits de l'homme et les partenariats pour la défense des droits des enfants et des

femmes. Dans ces approches, l'accent est mis sur les groupes marginalisés et vulnérables ainsi que les questions d'égalité des sexes.

219. Ces approches ont été particulièrement utilisées dans le domaine d'intervention 5. Des initiatives, telles que celle appuyée par l'UNICEF concernant l'Indicateur du développement de l'enfant en Malaisie, destinée à évaluer la réalisation des droits des enfants dans les 15 États de la Malaisie, traduisent les efforts vigoureux que les partenaires nationaux font pour promouvoir les approches fondées sur les droits de l'homme. Les efforts de renforcement des systèmes de responsabilisation ont souvent pris en compte la nécessité de respecter les droits de l'homme. L'UNICEF a appuyé le renforcement du système de garanties des droits de l'enfant du Brésil, initiative conjointe des services chargés de la formulation des politiques et des organismes responsables de l'application des lois. En Amérique latine et dans d'autres pays, des observatoires nationaux diffusent des informations sur les droits des enfants et suivent les politiques par les pouvoirs publics et la dépense publique, souvent en collaboration avec les citoyens. L'accent sur les groupes vulnérables a été également renforcé dans les domaines d'intervention 1 à 4, par exemple, en ce qui concerne les progrès accomplis dans la réalisation de programmes d'éducation parentale visant les familles marginalisées et des plans nationaux d'éducation comportant des mesures spécifiques pour toucher les groupes défavorisés.

220. En 2007, l'UNICEF a contribué à l'établissement définitif de directives sur les droits des peuples autochtones à l'intérieur des équipes des Nations Unies à la journée de débats sur l'affectation des ressources tenue au Comité des droits de l'enfant et à l'élaboration du projet de commentaires généraux sur le droit qu'a l'enfant d'être entendu. L'Initiative précitée de réforme de la législation comprenait un certain nombre de documents thématiques sur les stratégies à suivre pour harmoniser la législation nationale avec les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant.

221. L'UNICEF pourrait améliorer cette approche en collaborant plus étroitement avec les mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations Unies et des institutions régionales, en apportant une plus grande assistance, le cas échéant, au mécanisme national de présentation de rapports au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes; et en encourageant une plus grande participation des enfants et des jeunes au processus national d'établissement de rapport.

222. Au niveau interinstitutions, l'UNICEF a continué d'apporter son concours à l'Équipe spéciale chargée de l'Initiative du Secrétaire général « Action Deux », notamment par la formation interinstitutions du personnel sur le module pédagogique commun concernant les approches fondées sur les droits de l'homme.

B. Intégration des femmes et égalité

223. En ce qui concerne l'intégration des femmes, 69 % des bureaux de pays ont indiqué que les principales analyses de situation ou études thématiques qu'ils avaient financées avaient eu pour cadre les droits de l'homme et l'analyse de la problématique homme-femme en 2007, soit une augmentation par rapport à 2005, où le pourcentage était de 62 %. Il est fort décevant de constater la lenteur du rythme d'exécution de l'examen et de l'autoévaluation obligatoires des programmes

de l'UNICEF du point de vue de l'égalité des sexes; ces activités ont concerné 28 % des programmes de pays en 2007 contre 13 % en 2005. Cette question sera abordée dans le cadre de la suite systématique donnée à l'évaluation de la politique d'égalité des sexes effectuée en 2007.

224. L'UNICEF a davantage mis l'accent sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le processus d'établissement de rapports à l'intention du Comité. Il a été noté qu'il avait été davantage tenu compte des observations et des conclusions du Comité dans la coopération au titre des programmes, par exemple s'agissant des travaux de recherche sur le mariage précoce en Azerbaïdjan. L'UNICEF a apporté son concours à l'organisation d'une conférence régionale en Asie sur les relations existant entre cette Convention et la Convention relative aux droits de l'enfant, à laquelle ont participé les Présidents des deux comités, et il a collaboré avec le PNUD, le FNUAP et UNIFEM (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme) pour encourager les équipes de pays de l'ONU à établir conjointement des rapports de pays au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, à la demande de ce dernier.

225. Il ressort clairement de l'analyse de rapports établis sur le terrain en 2007 que les femmes continuent à faire l'objet d'une attention soutenue en matière de coopération dans le domaine d'intervention Survie et développement du jeune enfant et à tirer parti d'un grand nombre d'interventions appuyées par l'UNICEF en matière de parité, de nutrition, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous (WASH). Cependant, on pourrait mettre davantage l'accent sur les filles et prendre davantage en considération le rôle des hommes, des pères et des garçons dans ce domaine d'intervention. Dans le domaine d'activité Éducation de base et égalité des sexes, en revanche, les approches novatrices pour lever les obstacles à l'accès des filles à l'éducation se généralisent. Cependant, il convient d'examiner plus avant la question des garçons non scolarisés.

226. La prise en compte du rôle dévolu par la société aux hommes et aux femmes est beaucoup mieux abordée dans le domaine d'intervention VIH/sida et enfants; on peut en voir un exemple dans l'utilisation, au Botswana, de données ventilées par sexe pour suivre les bénéficiaires des diverses initiatives de prévention de la transmission du sida de la mère à l'enfant. Bien qu'une attention soutenue soit portée aux femmes dans le domaine d'intervention Protection de l'enfant, les différents problèmes relatifs à la protection des filles et des garçons sont peu examinés, sauf en ce qui concerne la justice pour mineurs et le travail des enfants.

227. Les activités du domaine d'intervention 5 indiquent que la question de l'intégration de la parité est relativement bien prise en compte, notamment, dans la collecte de données et la sensibilisation aux politiques. Par exemple, au Maroc, l'UNICEF et UNIFEM ont appuyé la mise à l'essai de la budgétisation axée sur la parité, pour renforcer les capacités locales de planification et de budgétisation. La question de la parité a été également prise en compte dans les études sur la pauvreté chez les enfants menées dans 40 pays.

228. Les principales conclusions de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique de parité de l'UNICEF ont été publiées en 2007. Grâce à un financement de l'Agence canadienne de développement international, on a commencé à préparer des interventions, notamment en élaborant les instruments de formation du personnel, en renforçant les mécanismes de contrôle des nouveaux descriptifs de programme de

pays, et en actualisant les directives concernant l'appui aux fins de l'établissement, par les pays, de rapports à l'intention du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En se fondant sur l'évaluation, l'UNICEF renforcera nettement sa contribution aux efforts visant à assurer l'égalité des sexes, grâce à la coopération avec les pays, et aux activités de promotion et d'analyse sur le plan international.

229. L'UNICEF a intensifié ses activités avec les partenaires des Nations Unies en 2007, par exemple, en présidant la nouvelle Équipe spéciale sur la parité du Groupe des Nations Unies pour le développement dans des pays pilotes, pour assurer la cohérence des activités du système des Nations Unies. En collaboration avec le PNUD, le FNUAP et UNIFEM, l'UNICEF a contribué à l'élaboration d'un rapport au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP sur la façon dont les quatre organismes veilleront à assurer la complémentarité des dispositions relatives à l'égalité des sexes dans leurs plans stratégiques.

C. Planification et gestion axées sur les résultats

230. L'UNICEF a progressé dans la mise au point des systèmes et méthodes de planification et de gestion axés sur les résultats, en particulier en renforçant le plan stratégique à moyen terme, qui constitue le cadre de planification axée sur les résultats. Selon l'évaluation de la gestion axée sur les résultats de l'UNICEF 2007, étude commandée par le Gouvernement danois en association avec cinq autres gouvernements, le plan stratégique à moyen terme (PSMT) actuel comprend des éléments quantifiables qui donnent une orientation stratégique aux bureaux de pays ainsi que des indicateurs clefs de résultats qui permettent de suivre l'action de l'UNICEF dans les domaines financier et opérationnel et dans celui des ressources humaines. En outre, l'UNICEF a élaboré des systèmes permettant de suivre ces indicateurs aux niveaux national et mondial.

231. Le rapport note en outre que les relations en matière de financement que l'UNICEF entretient avec les donateurs influent sur les systèmes de gestion et de planification axées sur les résultats. Le pourcentage élevé des ressources directement allouées aux projets nationaux nécessite d'appliquer des critères distincts en matière d'établissement des rapports à l'intention des donateurs et en matière de responsabilisation, en sus des mécanismes de gestion axée sur les résultats utilisés par l'UNICEF et examinés dans le présent rapport. Le rapport comprend des recommandations spécifiques à l'intention de l'UNICEF et des bailleurs de fonds, auxquelles le Fonds a déjà répondu de façon détaillée.

232. Il sera donné suite à plusieurs de ces recommandations dans le cadre de programmes de formation, comme par exemple celui intitulé : « La responsabilité des cadres s'agissant des résultats », qui a été mis à l'essai en 2007 pour le personnel chargé des programmes et des opérations et fait actuellement l'objet d'une évaluation. L'UNICEF a continué de renforcer son système informatique; les indicateurs clefs de résultats sont maintenant recueillis et évalués en ligne, en vue d'étudier les résultats à tous les échelons. L'emploi des enquêtes d'évaluation des partenaires aux fins de la gestion axée sur les résultats fait l'objet d'un essai à petite échelle dans quatre pays et sera généralisé.

233. En collaboration avec l'UNICEF, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUMD) a étudié de façon approfondie les problèmes généralisés

qui ont des incidences sur l'application de la gestion axée sur les résultats par les équipes de pays des Nations Unies. L'étude sera achevée à la mi-2008 et proposera des méthodes d'harmonisation et de renforcement de la gestion axée sur les résultats dans le cadre du processus conjoint de programmation des Nations Unies au niveau des pays.

234. L'approche « gestion axée sur les résultats » est maintenant appliquée au budget d'appui biennal de l'UNICEF. Les 16 fonctions et le cadre d'indicateurs décrits dans le document E/ICEF/2008/AB/L.1 renforceront l'importance accordée aux résultats par le Fonds.

235. MTSPInfo, base de données créée en 2006 pour suivre les résultats de l'UNICEF et les indicateurs relatifs à la réalisation du plan stratégique à moyen terme et des objectifs du Millénaire pour le développement est en cours d'amélioration. L'état récapitulatif joint au rapport annuel de la Directrice générale au Conseil d'administration est devenu un rapport habituel.

236. Un projet relatif au suivi du comportement professionnel et concernant l'amélioration du mode d'organisation a été introduit fin 2007 (voir ci-après) pour renforcer l'approche « gestion axée sur les résultats », adoptée par l'UNICEF, en perfectionnant et en regroupant les instruments, les mécanismes de contrôle et les indicateurs clefs afin d'évaluer les résultats et l'efficacité. Dans le cadre de cette initiative, on introduira également des éléments « suivi du comportement professionnel » du personnel, qui seront liés aux résultats d'ensemble du Fonds. Les éléments de ce projet, qui ont fait l'objet d'un accord, seront introduits progressivement, à partir de 2008.

D. Production et utilisation des connaissances, notamment des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience

237. L'UNICEF a continué de renforcer ses systèmes pour faire connaître les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales, en mettant l'accent sur les connaissances produites par les programmes de coopération avec les pays. En se fondant sur les rapports établis sur le terrain, l'UNICEF a créé une base de données et un site Web en 2007 pour stocker et partager la documentation et en faciliter la communication, en utilisant des critères et des modèles améliorés afin de mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience. Une collection de publications internes présentera les bonnes pratiques dans les domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme.

238. Les connaissances tirées des examens à mi-parcours, des évaluations, des analyses de situation, des enquêtes quantitatives et d'autres études sont diffusées plus systématiquement par le biais du site Web, d'autres instruments interactifs et de la presse. Elles couvrent tous les domaines d'intervention du plan stratégique et les domaines intersectoriels, notamment les politiques, les migrations et la coopération Sud-Sud. La base de données sur les évaluations et les travaux de recherche sera améliorée en 2008 et comprendra des analyses approfondies des évaluations concernant des thèmes spécifiques. Les tendances de la fonction évaluation seront examinées de manière plus approfondie dans des rapports spécifiques au Conseil d'administration.

239. On a également étudié de nouvelles méthodes pour partager l'information et encourager le dialogue. Le bloc-notes intitulé « Eyes of the world » a servi de cadre à des discussions concernant un grand nombre de nouvelles questions relatives au développement et à la cohérence des activités du système des Nations Unies. Deux dialogues à participation non limitée ont été organisés en 2007 avec les missions auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes : « Eyes on the budget as a human rights instrument », a permis de faire connaître les données d'expérience de l'UNICEF sur la budgétisation sociale et « Eyes on the South as a Knowledge Hub », a présenté des exemples d'idées provenant du Sud qui ont été adoptées dans le Nord.

240. Les nouvelles capacités mondiales regroupées de l'UNICEF dans le domaine de la gestion des connaissances ont permis de créer des modèles de « communautés de pratique » pour le partage des connaissances et l'amélioration d'autres systèmes de gestion de l'information. Une stratégie détaillée de gestion des connaissances mondiales sera formulée en 2008. Les bureaux sur le terrain s'efforcent, dans le cadre d'initiatives connexes, de faciliter l'échange d'informations et de renforcer les capacités d'analyse à l'intérieur des pays et entre ceux-ci et dans le cadre de partenariats avec des organismes nationaux.

III. Résultats de l'UNICEF

241. L'UNICEF a continué d'examiner les initiatives d'amélioration des résultats jugées fondamentales en matière d'efficacité. Un certain nombre d'études et d'évaluations concernant, notamment, la fonction approvisionnement, la fonction ressources humaines, l'égalité des sexes et l'examen des structures administratives, ont permis d'enrichir ce processus. Ces initiatives visent à améliorer l'efficacité des activités en faisant en sorte que les ressources permettent d'obtenir des résultats; l'objectif est aussi que l'UNICEF intervienne avec plus d'agilité, compte tenu de l'évolution de la conjoncture :

a) **L'Initiative concernant la responsabilisation** vise à améliorer les mécanismes actuels de responsabilisation de l'UNICEF et à mettre en place un système global de responsabilisation, fondé sur les résultats à tous les échelons;

b) **L'Initiative concernant la gestion des risques** permettra d'élaborer un cadre cohérent et stratégique pour relever les défis posés par un environnement à haut risque, marqué par des incertitudes sur les plans politique, physique, programmatique et opérationnel;

c) **L'Initiative concernant le suivi des résultats de l'organisation** permet d'élaborer de nouveaux instruments ou outils, ou d'améliorer ceux qui existent, comme indiqué plus haut;

d) **L'Initiative concernant l'amélioration des modes de fonctionnement de l'organisation** s'inspirera de l'examen de l'exécution des tâches et permettra de recenser, de rationaliser, de simplifier et d'améliorer les méthodes d'exécution des tâches de l'UNICEF;

e) La conception et la mise en œuvre de l'élément « **planification unifiée des ressources** » est un volet important de l'initiative susmentionnée, qui permettra de regrouper tous les systèmes informatiques actuels en un système intégré;

f) **L'Initiative concernant la formation et la gestion des compétences et des cadres** consiste à élaborer de nouvelles stratégies de recrutement, de suivi du comportement professionnel et de renforcement des capacités, et à mettre au point des instruments pour recenser les nouvelles compétences et renforcer les capacités actuelles;

g) **L'Initiative concernant les approches de programmation dynamique** consiste à étudier les approches et les pratiques actuelles pour assurer une programmation plus souple et mieux adaptée et des approches administratives plus stratégiques et cohérentes dans le cadre de la coopération au titre des programmes;

h) **L'Initiative concernant la gestion des connaissances et des contenus** permettra d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie du Fonds dans ce domaine, ce qui renforcera sa position de chef de file, à l'échelon mondial, en ce qui concerne les connaissances relatives aux enfants;

i) Le renforcement du **Système de communication interne** améliorera la communication entre les fonctionnaires, de telle sorte qu'ils s'emploient davantage à obtenir des résultats pour les enfants;

j) **La Stratégie mondiale de collaboration et de partenariats**, en cours d'élaboration, présentera l'approche axée sur les résultats qu'emploiera l'UNICEF dans sa collaboration avec les autres organismes. Il s'agit, conjointement aux activités promotionnelles, à la réalisation de programmes, et à la mobilisation de ressources, d'affiner la stratégie suivie par l'UNICEF, l'objectif étant d'obtenir des résultats durables pour les enfants, grâce au pouvoir de la collaboration.

242. Les progrès ont été réguliers en ce qui concerne la réalisation des objectifs prévus dans le plan stratégique à moyen terme pour ce qui est des résultats de l'organisation. Les indicateurs relatifs à la gestion des programmes font généralement apparaître des améliorations (voir tableau 1). Le pourcentage de bureaux de pays ayant mis à jour leur plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence a augmenté, passant à 87 % en 2007. Le pourcentage des rapports présentés aux donateurs dans les délais prescrits a continué d'augmenter. Selon une évaluation indépendante de la qualité de 20 descriptifs de programmes de pays présentés au Conseil d'administration en 2007, 90 % d'entre eux répondaient intégralement ou de manière adéquate aux critères « SMART » (spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et limité dans le temps)⁵; également, 90 % des évaluations de programmes fondées sur les normes de l'ONU portaient la mention satisfaisant ou plus que satisfaisant.

Tableau 1
Indicateurs clés de résultats relatifs à la gestion des programmes

Indicateurs	2004	2005	2006	2007	Objectif du PSMT pour 2009
Pourcentage des bureaux extérieurs disposant d'un plan de préparation aux situations d'urgence et d'intervention mis à jour tous les ans	81	85	88	87	100
Pourcentage des nouveaux descriptifs de programmes de pays mentionnant les observations du Comité des droits de l'enfant et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	77	89	91	93	100
Pourcentage des rapports présentés aux donateurs dans les délais prescrits	62	71	74	75	85
Pourcentage des gouvernements ayant reçu l'aide de l'UNICEF pour élaborer un plan visant à garantir l'accès des enfants aux produits de première nécessité dans leur pays	n.d.	14	20	16	75 des PMA
Manuel des politiques et des procédures mis à jour tous les ans en ce qui concerne la réforme de l'ONU, la programmation commune et la préparation aux situations d'urgence et les interventions à mener dans ces situations	Réalisé				Mises à jour annuelles
Pourcentage des pays où le programme de pays de l'UNICEF a fait l'objet d'un examen et/ou d'une auto-évaluation du point de vue de l'égalité des sexes	n.d.	13	27	28	2007 : 30 2009 : 70
Pourcentage de nouveaux descriptifs de programmes de pays dont une instance indépendante a jugé la qualité satisfaisante ou supérieure en ce qu'ils présentent des résultats spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps	n.d.	n.d.	100 ^a	90 ^b	2007 : 90 2009 : 100
Pourcentage de fonds alloués à des programmes dépensés dans le cadre de plans de travail annuels financés conjointement par un ou plusieurs autres organismes des Nations Unies	n.d.	n.d.	3,3	5,3	
Pourcentage des recettes totales correspondant à un financement thématique	8	21	11	9,7	15
Pourcentage des évaluations de programme jugées satisfaisantes ou plus que satisfaisantes au vu des normes de l'ONU ^c	79	78	84	n.d.	80
Pourcentage d'évaluations ayant reçu une réponse officielle de l'administration ^d		79	80	80	75

n.d. = non disponible.

^a Correspond à un ajustement du pourcentage indiqué auparavant compte tenu d'autres travaux.

^b Ce pourcentage de 90 %, en baisse, s'explique par l'application de critères plus rigoureux, qui accordent davantage d'importance à l'égalité entre les sexes et aux droits de l'homme.

^c Les données ont été ajustées pour tenir compte des évaluations reçues vers la fin de 2006. Les données pour 2007 seront disponibles à la mi-2008.

^d Comprend les évaluations du PSMT, les évaluations réalisées par le Bureau de l'évaluation et celles menées par d'autres institutions. Les données concernent les évaluations ayant reçu une réponse officielle de l'administration ou ayant fait l'objet d'un engagement écrit concernant les mesures recommandées ou une politique révisée et approuvée qui aborde les problèmes essentiels évoqués dans l'évaluation.

243. L'assistance que l'UNICEF apporte aux pays pour leur permettre d'évaluer la disponibilité de produits de base destinés aux enfants, et, s'il y a lieu, de remédier aux pénuries, n'a pas encore produit les résultats escomptés. La majorité des pays n'ont pas non plus procédé à l'examen et/ou à l'auto-évaluation du programme de pays financé par l'UNICEF, du point de vue de l'égalité des sexes. En dépit du rôle très actif et important que l'UNICEF joue dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), les programmes conjoints ne sont pas encore devenus un important mécanisme de fourniture de l'assistance en pourcentage du montant total des dépenses.

244. Les indicateurs clefs en matière de gestion font également apparaître une tendance généralement positive. Pour la troisième année consécutive, la part des dépenses d'administration, de gestion et d'appui aux programmes dans le montant total des ressources ordinaires et des autres ressources a été inférieure à l'objectif de 18,7 % fixé dans le plan stratégique à moyen terme. Le pourcentage de l'assistance financière en espèces aux gouvernements non versée après plus de neuf mois était de 1 % à la fin de 2007, contre 5 % selon l'objectif fixé dans le plan stratégique à moyen terme. Si le pourcentage des recommandations issues de l'audit pleinement appliquées au milieu de l'année suivante était de 56 % en juin 2007, ce taux s'est amélioré en passant à 90 % en décembre contre 87 % en 2006. L'UNICEF a également mis en place un programme de divulgation de l'information financière en 2007 et créé un bureau de la déontologie.

245. L'UNICEF a continué de participer activement aux initiatives de gestion financière à l'échelle du système, notamment l'élaboration du premier budget d'appui biennal axé sur les résultats pour 2008-2009, l'harmonisation des règlements financiers et règles de gestion financière, ainsi qu'aux préparatifs en vue de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public d'ici à 2010.

246. Les tendances en ce qui concerne la gestion des ressources humaines ont été moins encourageantes. Le pourcentage de recrutements à des postes inscrits au budget ordinaire réalisés en 90 jours a augmenté, passant de 17 % en 2005 à 44 % en 2006, pour tomber, ensuite, à 33 % en 2007. Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs, notamment le gel provisoire du recrutement pour les postes importants en prévision du budget d'appui biennal pour 2008-2009, du reclassement et de la redéfinition du profil de certains postes vacants, compte tenu des priorités du nouveau budget d'appui biennal et des retards pour pourvoir des postes financés par d'autres ressources, imputables aux incertitudes en matière de financement. Des facteurs similaires expliquent la diminution du pourcentage de recrutements à des postes au titre des financements d'urgence réalisés en 90 jours. Cependant, ces pourcentages ne concernent que les engagements de durée déterminée; ils ne montrent pas le développement des renforts d'urgence de l'UNICEF, en conséquence du redéploiement des postes, du recrutement des consultants et de la conclusion, avec ses partenaires, d'arrangements relatifs aux forces et moyens en attente. En fait, plus de 150 fonctionnaires ont été déployés dans 56 pays en 2007, pendant que se poursuivait le recrutement de personnel à des postes de durée déterminée.

247. Le montant estimatif des dépenses consacrées à la formation et au perfectionnement du personnel a augmenté, passant de 5,4 millions de dollars en 2006 à 7,3 millions de dollars en 2007. D'autres progrès importants ont été

accomplis pour ce qui est du renforcement des compétences du personnel dans le domaine de l'analyse des politiques axées sur les droits et des activités de sensibilisation axées sur des données factuelles, notamment dans le cadre du partenariat avec l'Université de Maastricht, qui a dispensé des cours à 181 cadres en 2007. Les objectifs fixés dans le plan stratégique à moyen terme ont été dépassés en ce qui concerne la participation du personnel aux programmes de formation et de perfectionnement. Cependant, ils n'ont pas été atteints pour ce qui concerne les programmes relatifs à la direction et à la gestion, à cause des problèmes de calendrier.

248. Un module de formation générique à l'intention du personnel des opérations d'urgence a été mis au point en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). Il constituera l'élément essentiel du programme de formation de cadres pour des secteurs spécifiques qui sera élaboré en 2008 à l'intention des organismes des Nations Unies. L'UNICEF a également joué un important rôle dans les nouveaux cours en ligne de l'Organisation des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement et la programmation conjointe.

249. La tendance en ce qui concerne les opérations d'approvisionnement a continué d'être encourageante, l'UNICEF ayant financé des campagnes de vaccination systématique concernant 30 % environ des enfants du monde et distribué des médicaments antirétroviraux à 56 pays. L'UNICEF demeure l'un des plus gros acheteurs de moustiquaires imprégnées d'insecticide et de sels de réhydratation par voie orale. Il a contribué à l'organisation de campagnes de vaccination contre la rougeole dans 51 pays, distribuant plus de 176 millions de doses de vaccin, et les pays aidés par l'Alliance GAVI ont reçu des vaccins et des documents pour améliorer la sûreté des vaccins par le biais de l'UNICEF. Dans l'ensemble, l'UNICEF a acheté des biens d'une valeur de 1,4 milliard de dollars pour les enfants en 2007, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2006.

250. L'UNICEF est en voie d'atteindre les objectifs fixés dans le plan stratégique à moyen terme pour ce qui est des approvisionnements. En 2007, la valeur de toutes les transactions en matière d'approvisionnement, dont celles concernant l'Alliance GAVI, s'est élevée à 677 millions de dollars au total. Au total, 71 % des commandes de la Division des approvisionnements de l'UNICEF ont été livrées au port d'entrée dans les délais prévus en 2007; le pourcentage pour 2006 était de 57 %. Le pourcentage de commandes expédiées dans les 48 heures suivant l'établissement du bon de commande était identique à celui de 2006, soit 86 %. La Division des approvisionnements a poursuivi le processus en vue de l'obtention de la certification ISO (normes de gestion des systèmes) prévue en 2008, notamment la formation du personnel et l'examen des méthodes.

251. L'UNICEF a également préconisé le renforcement de la collaboration entre organismes d'aide humanitaire en ce qui concerne les activités d'achat. Les liens étroits que l'UNICEF entretient avec le Centre logistique commun des Nations Unies ont facilité les interventions en cas d'urgences complexes. Les accords d'achats conjoints ont été renforcés particulièrement avec le Bureau des services d'achat interorganisations du PNUD, le Bureau des services d'appui aux projets des Nations Unies, le PAM, le Service des achats de l'ONU et le Haut-Commissariat pour les réfugiés.

252. D'autres progrès ont été accomplis en 2007 en ce qui concerne le renforcement des systèmes informatiques, notamment la mise en place de SAP pour les ressources humaines et les états de paie dans quatre bureaux régionaux. L'élaboration du système de recrutement en ligne SAP a également été achevée. L'UNICEF a échangé ses données d'expérience en matière de logiciel de gestion intégré avec d'autres organismes, y compris le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le PAM et l'OIM.

253. Dans le domaine humanitaire, l'UNICEF s'est employé à mettre au point le cadre, les procédures et l'infrastructure nécessaires pour jouer effectivement son rôle de chef de file dans le domaine de la communication des données. Au nombre des résultats, on peut citer la constitution d'une infrastructure de télécommunication afin d'aider les autres organismes dans les situations d'urgence; l'identification des procédures d'activation et d'intervention; l'activation de groupes à l'occasion de situations d'urgence en République démocratique du Congo, au Liban, au Mozambique, au Pakistan; la formation et les accords sur le niveau de services.

Tableau 2

Indicateurs clés de résultats relatifs à la gestion opérationnelle

<i>Indicateur</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>Objectif du PSMT pour 2009</i>
Dépenses de gestion, d'administration et d'appui aux programmes en pourcentage du total des ressources ordinaires et des autres ressources	19,7	15,3	14,3	14,1	18,7 à partir de 2007
Pourcentage des ressources ordinaires allouées aux programmes et dépensées à la fin de l'année	91	93	93	97	95
Pourcentage de l'assistance en espèces aux partenaires nationaux non versée après plus de neuf mois	8	3	2	1	5
Pourcentage des recommandations des commissaires aux comptes pleinement appliquées avant le 1 ^{er} juillet de l'année suivante	82	66	65	56	90
Obtention par le siège de la norme ISO 9000 pour ses services de passation de marchés et d'assurance-qualité			Processus engagé	Processus engagé	
Valeur des services d'achat à l'échelon des pays (en millions de dollars des États-Unis)	323	413	577	677	500
Pourcentage de commandes livrées au port d'entrée dans les délais prévus*	74	64	57	71	80
Pourcentage de commandes expédiées dans les 48 heures suivant l'établissement du bon de commande*	98	85	86	86	80
Pourcentage des recrutements à des postes inscrits au budget ordinaire réalisés en 90 jours	n.d.	17	44	33	100
Pourcentage des recrutements à des postes au titre des financements d'urgence réalisés en 90 jours**	n.d.	55	60	43	À déterminer
Pourcentage des rapports d'appréciation du comportement professionnel signés par les trois parties au plus tard en février de l'année suivante	n.d.	n.d.	51	62	100
Pourcentage du personnel ayant consacré plus de 10 jours ouvrables à la formation programmée	n.d.	36	34	33	50

Indicateur	2004	2005	2006	2007	Objectif du PSMT pour 2009
Nombre de membres du personnel ayant suivi avec succès des programmes de formation aux niveaux suivants :					
– Compétences de base		n.d.	6 049	2 310	400/an
– Qualité des programmes		n.d.	653	670	300/an
– Direction et gestion		n.d.	52	31	150/an

n.d. = non disponible; aucune donnée n'a été collectée par le passé concernant cet indicateur.

* Cette diminution apparente s'explique par l'emploi de paramètres de calcul plus stricts en 2006, la « période de grâce » de deux semaines ayant été supprimée.

** Postes de durée déterminée; ce pourcentage ne tient pas compte des renforts auxquels l'UNICEF a recours pour faire face aux situations d'urgence.

IV. Recettes, dépenses et mobilisation des ressources

Recettes

254. Le montant total des recettes de l'UNICEF a augmenté de 8 %, passant de 2 milliards 781 millions de dollars en 2006 à 3 milliards 13 millions de dollars en 2007, dépassant ainsi de 13 millions de dollars le montant prévu dans le plan financier pour 2007. Ceci s'explique par l'augmentation des contributions au titre des ressources ordinaires et des autres ressources destinées au financement ordinaire. Le montant des autres ressources destinées aux programmes d'urgence a diminué.

Tableau 3

Recettes de l'UNICEF par type et source de financement en 2006 et 2007

(En millions de dollars des États-Unis)

Sources de financement	2007	2006	2007	Évolution par rapport à 2006		Évolution par rapport au plan	
	Montant réel	Montant réel	Montant prévu	Millions de dollars	Pourcentage	Millions de dollars	Pourcentage
Ressources ordinaires							
Pays	538	466	527	72	15	11	2
Secteur privé	392	400	396	(8)	(2)	(4)	(1)
Autres	176	190	130	(14)	(7)	46	35
Total, Ressources ordinaires	1 106	1 056	1 053	50	5	53	5
	37 %	38 %					
Autres ressources – financement ordinaire							
Pays	905	814	823	91	11	82	10
Secteur privé	415	260	352	155	60	63	18

<i>Sources de financement</i>	2007	2006	2007	Évolution par rapport à 2006		Évolution par rapport au plan	
	Montant réel	Montant réel	Montant prévu	Millions de dollars	Pourcentage	Millions de dollars	Pourcentage
	Millions de dollars É.-U.						
Mécanismes interorganisations	59	50	97	9	18	(38)	(39)
Total partiel	1 379	1 124	1 272	255	23	107	8
Autres ressources – financement d’urgence							
Pays	292	334	371	(42)	(12)	(79)	(21)
Secteur privé	61	139	148	(78)	(56)	(87)	(59)
Mécanismes interorganisations	175	128	156	47	37	19	12
Total partiel	528	601	675	(73)	(12)	(147)	(22)
Total, Autres ressources	1 907	1 725	1 947	182	11	(40)	(2)
	63 %	62 %					
Total général	3 013	2 781	3 000	232	8	13	0

Tableau 4

Recettes de l’UNICEF par source de financement en 2006 et 2007

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Sources de financement</i>	2007	2006	2007	Évolution par rapport à 2006		Évolution par rapport au plan	
	Montant réel	Montant réel	Montant prévu	Millions de dollars É.-U.	Pourcentage	Millions de dollars É.-U.	Pourcentage
	Millions de dollars É.-U.						
Pays	1 735	1 614	1 721	121	8	14	1
Secteur privé et non gouvernemental	868	799	896	69	9	(28)	(3)
Mécanismes interorganisations	234	178	253	56	31	(19)	(8)
Autres	176	190	130	(14)	(7)	46	35
Total	3 013	2 781	3 000	232	8	13	0

255. Les contributions au titre des ressources ordinaires ont augmenté de 5 %, s’élevant à 1 milliard 106 millions de dollars et dépassant de 53 millions de dollars, ou 5 %, le montant prévu dans le plan en 2007. On estime qu’environ 36 % de cette augmentation tient à l’appréciation des monnaies de paiement. Les contributions au titre des autres ressources ont augmenté de 11 %, s’établissant à 1 milliard 907 millions de dollars, ce qui reste toutefois inférieur de 40 millions de dollars (2 %) au montant prévu dans le plan. Les ressources ordinaires ont donc représenté 37 % des recettes totales de l’UNICEF en 2007, soit une légère baisse par rapport à 2006 (38 %), les autres ressources constituant les 63 % restants, ce qui est en augmentation par rapport aux 62 % de 2006.

255. Les contributions du secteur privé au titre des autres ressources (financement ordinaire) ont augmenté de 60 %, s'établissant à 415 millions de dollars. Les comités nationaux pour l'UNICEF ont été les donateurs les importants. L'Alliance GAVI et la Fondation pour les Nations Unies ont aussi augmenté de manière considérable le montant de leurs contributions.

256. Les recettes de l'UNICEF (ressources ordinaires) venues des autres sources de financement ont dépassé de 35 %, ou 46 millions de dollars, le montant prévu dans le plan, ce qui s'explique par les bons rendements du portefeuille de placements pour la deuxième année consécutive, grâce à l'association de plusieurs facteurs : des instruments de placement diversifiés, des taux d'intérêt plus élevés, et des taux de change favorables.

257. Par ailleurs, 781 millions de dollars ont été encaissés et 800 millions de dollars décaissés en 2007 au titre des différents fonds d'affectation spéciale, notamment pour des services d'achat.

Dépenses

258. Le montant total des dépenses a augmenté de 19 %, passant de 2 milliards 357 millions de dollars en 2006 à 2 milliards 798 millions de dollars en 2007. Les dépenses d'aide aux programmes ont augmenté de 398 millions de dollars (19 %), s'élevant à 2 milliards 517 millions de dollars, et le montant total des dépenses d'appui aux programmes (156 millions de dollars) et de gestion/administration (84 millions de dollars), y compris les dépenses communes de sécurité (10 millions de dollars), a augmenté de 32 millions de dollars (15 %), s'établissant à 250 millions de dollars.

Tableau 5

Dépenses de l'UNICEF en 2006 et 2007

(En millions de dollars des États-Unis)

Nature des dépenses	2007	2006	2007	Évolution par rapport à 2006		Évolution par rapport au plan	
	Montant réel	Montant réel	Montant prévu	Millions de dollars É.-U.	Pourcentage	Millions de dollars É.-U.	Pourcentage
	<i>Millions de dollars É.-U.</i>						
Aide aux programmes	2 517	2 119	2 502	398	19	15	1
Montant net – appui aux programmes/gestion/administration	250	218	302	32	15	(52)	(17)
Total partiel	2 767	2 337	2 804	430	18	(37)	(1)
Profits et pertes	15	7	7	8	114	8	114
Remboursement au titre de dépenses d'appui	16	13	13	3	23	3	23
Total	2 798	2 357	2 824	441	19	(26)	(1)

Aide aux programmes

259. On trouvera indiquée dans les tableaux ci-dessous la répartition de l'aide directe aux programmes (hors appui aux programmes) entre les domaines prioritaires du PSMT et les zones géographiques, par source de financement, en 2007 :

Tableau 6

Aide directe aux programmes, par domaine prioritaire

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Autres ressources (financement d'urgence)</i>	<i>Autres ressources (financement ordinaire)</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	Total
Survie et développement du jeune enfant	416,5	574,3	327,2	1 318,0
Éducation de base et égalité des sexes	153,2	247,1	111,6	511,9
Les enfants et le VIH/sida	11,2	87,1	62,6	161,0
Protection de l'enfance : prévention et répression de la violence, de l'exploitation et des abus	79,5	103,3	81,6	264,3
Activités de sensibilisation et partenariats en faveur de la réalisation des droits de l'enfant	35,4	62,7	135,4	233,6
Divers	(2,8)	6,0	25,0	28,3
Total	693,0	1 080,5	743,5	2 517,0

(En pourcentage)

	<i>Autres ressources (financement d'urgence)</i>	<i>Autres ressources (financement ordinaire)</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	Total
Survie et développement du jeune enfant	60,1	53,1	44,0	52,4
Éducation de base et égalité des sexes	22,1	22,9	15,0	20,3
Les enfants et le VIH/sida	1,6	8,1	8,4	6,4
Protection de l'enfance : prévention et répression de la violence, de l'exploitation et des abus	11,5	9,6	11,0	10,5
Activités de sensibilisation et partenariats en faveur de la réalisation des droits de l'enfant	5,1	5,8	18,2	9,3
Divers	(0,4)	0,6	3,4	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

260. La répartition de l'aide aux programmes entre les domaines prioritaires du PSMT en 2006 a été très proche des niveaux prévus en ce qui concerne la survie et le développement du jeune enfant (52,4 % contre 52 % prévus) et la protection de l'enfance (10 % contre 9 % prévus). Les parts allouées à l'éducation de base et à l'égalité des sexes (20,3 % contre 18 % prévus) et aux activités de sensibilisation et

partenariats en faveur de la réalisation des droits de l'enfant (9,3 % contre 6 %) ont dépassé les niveaux prévus. La part de l'aide revenant aux efforts déployés pour lutter contre le VIH/sida chez les enfants (6,4 % contre 14 % prévus) a en revanche été largement inférieure au niveau prévu.

262. Le fait que les efforts déployés pour lutter contre le VIH/sida chez les enfants ne représentent qu'une part relativement minime de l'aide s'expliquerait par le fait que certaines activités en la matière aient été prises en compte au titre d'autres domaines prioritaires, comme la prévention du VIH dans les écoles, la préparation à la vie courante, l'aide aux orphelins et aux enfants vulnérables, les traitements dispensés par les services de santé et l'analyse des politiques. Cela tiendrait également à une certaine préférence pour les domaines d'activités moins coûteux, notamment la promotion de l'adoption de politiques en faveur des orphelins et des enfants vulnérables, ainsi qu'au caractère très limité des financements disponibles en ce qui concerne les interventions d'urgence dans le domaine du VIH/sida.

Tableau 7
Aide aux programmes, par région, en 2007

<i>En millions de dollars des États-Unis</i>	<i>Autres ressources (financement d'urgence)</i>	<i>Autres ressources (financement ordinaire)</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	Total
CEE/CEI	3,3	64,9	24,6	92,9
Asie	250,2	333,9	175,8	759,9
Afrique subsaharienne ^a	386,7	487,8	443,3	1 317,8
Interrégionale	10,4	54,4	28,3	93,2
Moyen-Orient et Afrique du Nord	32,1	57,1	39,3	128,6
Amériques et Caraïbes	10,2	82,4	32,0	124,7
Total	693,0	1 080,5	743,5	2 517,0

^a Comprend le Soudan et Djibouti.

<i>En pourcentage</i>	<i>Autres ressources (financement d'urgence)</i>	<i>Autres ressources (financement ordinaire)</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	Total
CEE/CEI	0,5	6,0	3,3	3,7
Asie	36,1	30,9	23,6	30,2
Afrique subsaharienne ^a	55,8	45,1	59,6	52,4
Interrégionale	1,5	5,0	3,8	3,7
Moyen-Orient et Afrique du Nord	4,6	5,3	5,3	5,1
Amériques et Caraïbes	1,5	7,6	4,3	5,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

^a Comprend le Soudan et Djibouti.

263. La part de l'aide aux programmes revenant à l'Afrique subsaharienne, 52,4 %, dépasse toujours la cible fixée (50 %). Par ailleurs, 59,6 % des dépenses effectuées

au titre des ressources ordinaires sont faites dans la région de l'Afrique subsaharienne, qui a aussi reçu 83 % des ressources réservées. D'autre part, 30,2 % de l'aide a été affectée à des programmes en Asie. La part de l'aide aux programmes revenant aux pays les moins avancés dépassait également les 50 % (voir annexe).

Mobilisation des ressources

264. Au total, 102 États ont versé des contributions à l'UNICEF en 2007. Le montant total des recettes provenant du secteur public, et notamment des États, des organisations intergouvernementales et des mécanismes interorganisations, s'est élevé à 1 milliard 969 millions de dollars (10 % de plus qu'en 2006), soit 538 millions de dollars au titre des ressources ordinaires, 964 millions de dollars au titre des autres ressources (financement ordinaire) et 468 millions de dollars au titre des autres ressources (financement d'urgence). Au total, les contributions de sources gouvernementales ou intergouvernementales ont augmenté de 8 % par rapport à 2006, et celles provenant des mécanismes interorganisations, c'est-à-dire également de donateurs gouvernementaux, ont augmenté de 31 %.

265. Les contributions du secteur privé (collectes de fonds privés et contributions des ONG comprises) ont atteint un montant total de 868 millions de dollars en 2007, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2006. Tandis que les contributions au titre des ressources ordinaires ont accusé une légère baisse (de 2 %), passant de 400 à 392 millions de dollars, les contributions au titre des autres ressources ont augmenté de 19 %, passant de 399 à 476 millions de dollars.

266. Malgré une augmentation considérable des contributions faites par les gouvernements au titre des ressources ordinaires (16 %), et la croissance générale des ressources ordinaires (5 % de plus), la part des ressources ordinaires dans les recettes totales (37 %) a accusé une légère baisse par rapport à 2006 (38 %). Ceci s'explique par la croissance rapide des autres ressources (11 %) en 2007, et en particulier des contributions pour les situations sans caractère d'urgence (23 %). L'UNICEF doit disposer d'un volume prévisible et croissant de ressources ordinaires pour pouvoir s'acquitter de son mandat et aider les enfants de par le monde.

Figure 1
Les 20 principaux donateurs au titre des ressources ordinaires
de l'UNICEF en 2007

(En millions de dollars des États-Unis)

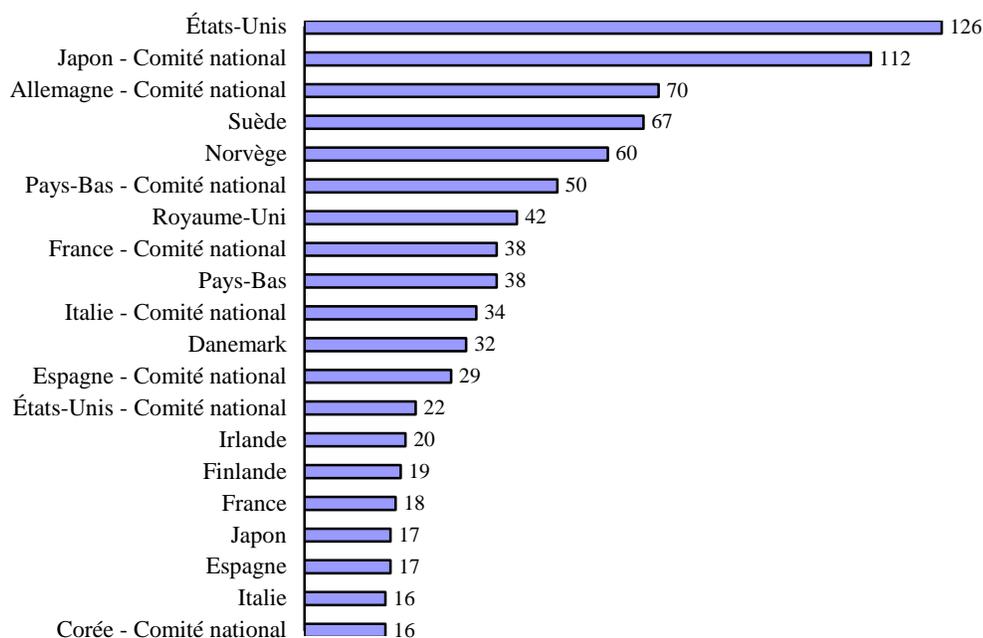
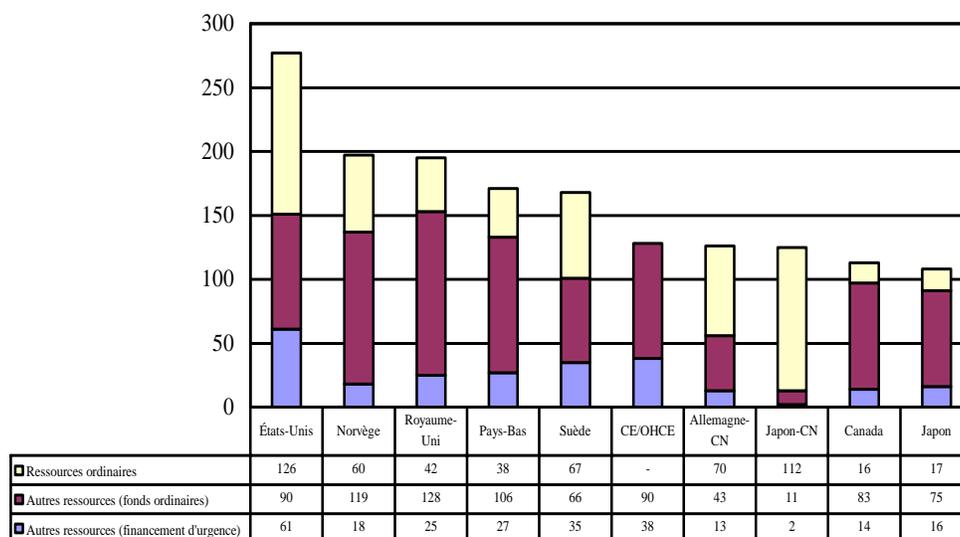


Figure 2
Les 10 principaux donateurs de l'UNICEF en 2007

(En millions de dollars des États-Unis)



Montant de 94 millions de dollars provenant du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et d'autres fonds communs non compris.

267. Les États-Unis demeurent le donateur le plus important, avec une contribution de 277 millions de dollars, suivis par la Norvège (198 millions de dollars), le Royaume-Uni (195 millions de dollars), les Pays-Bas (171 millions de dollars) et la Suède (169 millions de dollars). La Commission européenne, y compris l'Office humanitaire, occupait la sixième place en 2007, avec une contribution d'un montant total de 128 millions de dollars. Les Comités nationaux pour l'UNICEF de l'Allemagne et du Japon ont versé des contributions de 126 millions et 124 millions de dollars respectivement. Le Canada et le Japon, qui ont versé 113 millions et 107 millions de dollars figurent eux aussi parmi les 10 principaux donateurs de l'UNICEF.

268. L'année 2007 s'est avérée particulièrement importante du point de vue de l'établissement de partenariats public-privé, en particulier dans le domaine de la santé. Les principaux contributeurs de l'UNICEF ont été la Fondation pour les Nations Unies (71,8 millions de dollars), l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (47,8 millions de dollars), l'Initiative canadienne Micronutriments (10,3 millions de dollars), le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (12,3 millions de dollars), et Rotary International (7,5 millions de dollars). Ces partenariats, outre d'apporter d'importantes contributions financières, ont permis d'obtenir des fonds d'autres sources.

269. Les fonds thématiques soutiennent directement la réalisation des principaux objectifs du PSMT en facilitant la planification des activités à plus long terme et de manière durable et en permettant aussi bien à l'UNICEF qu'aux donateurs de réaliser des économies au niveau des coûts de transaction. Comme le traitement administratif des contributions thématiques est moins lourd, il est possible de se concentrer davantage sur la programmation axée sur les résultats. Depuis la mise en place du système de financement thématique en 2003, l'UNICEF a reçu 604 millions de dollars au titre de ses activités hors domaine humanitaire et 774 millions de dollars en fonds thématiques pour son action humanitaire. Le financement thématique des cinq domaines prioritaires a augmenté de 29 % en 2007 par rapport à 2006, passant de 162 à 209 millions de dollars. C'est pour le cinquième domaine prioritaire que cette augmentation a été la plus marquée, de 7 millions de dollars en 2006 à 18 millions de dollars en 2007. Au total, 17 gouvernements et 28 comités nationaux ont fourni des fonds thématiques pour les cinq domaines prioritaires du PSMT et le domaine humanitaire. En 2007, les contributions du secteur public ont constitué 76 % de l'ensemble du financement thématique. Les comités nationaux ont joué un rôle crucial au niveau du financement thématique, en particulier en ce qui concerne la survie et le développement du jeune enfant et les enfants et le VIH/sida. Si la part des gouvernements dans le financement thématique a connu une augmentation lente mais soutenue en termes absolus, les contributions du secteur privé dans ce domaine ont accusé un certain déclin en 2007.

Figure 3
Les 10 principaux donateurs thématiques de l'UNICEF en 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

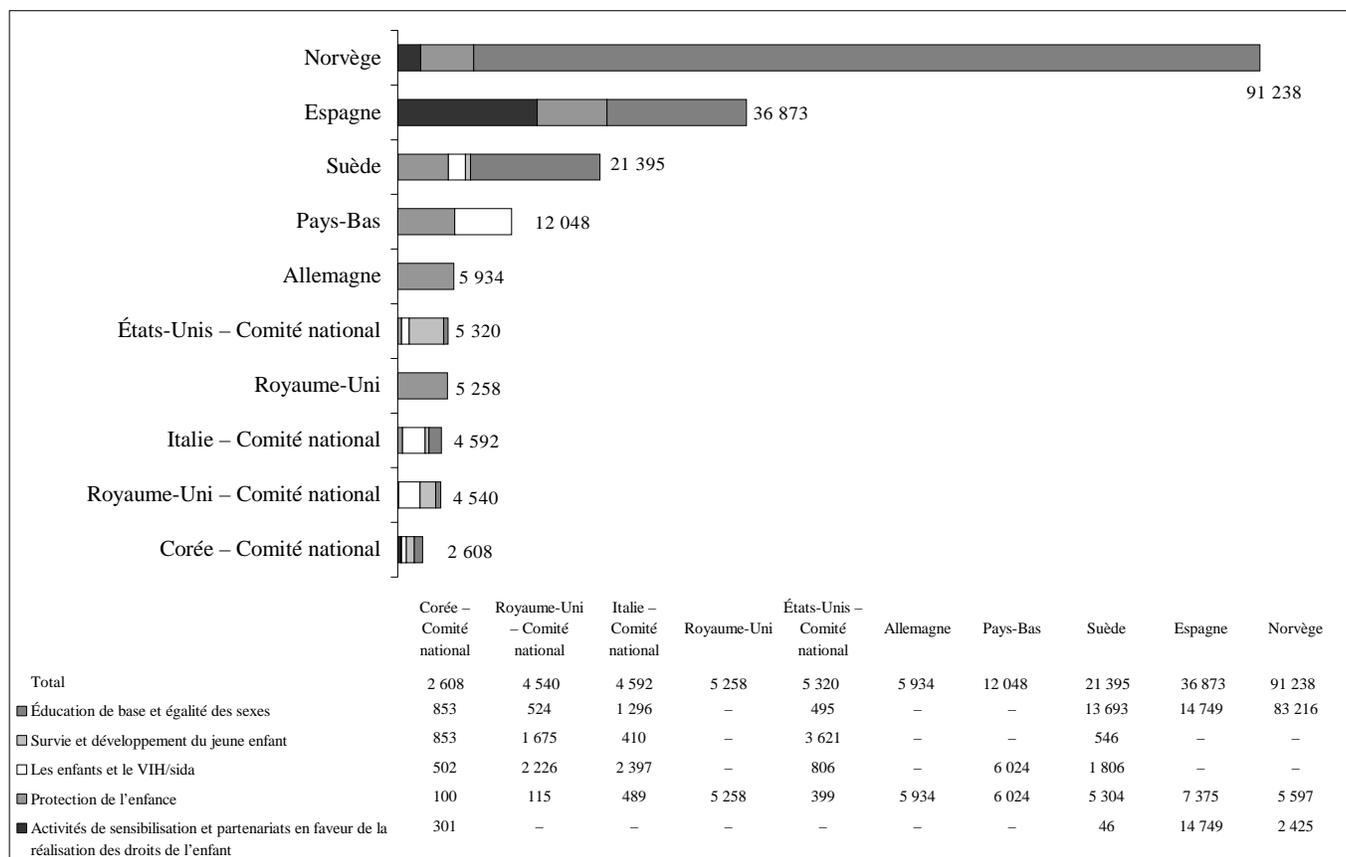
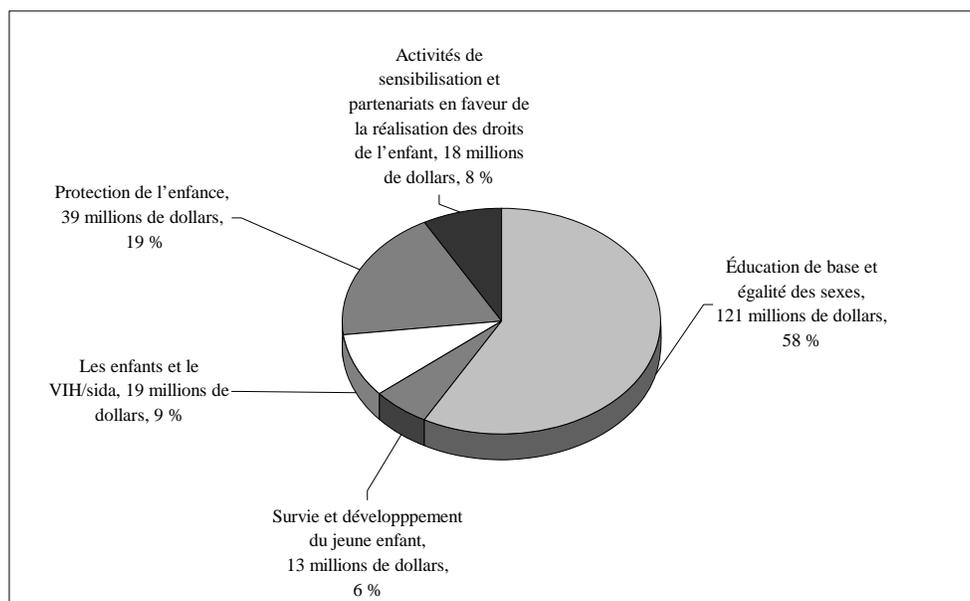


Figure 4
Financement thématique par domaine prioritaire du PSMT en 2007

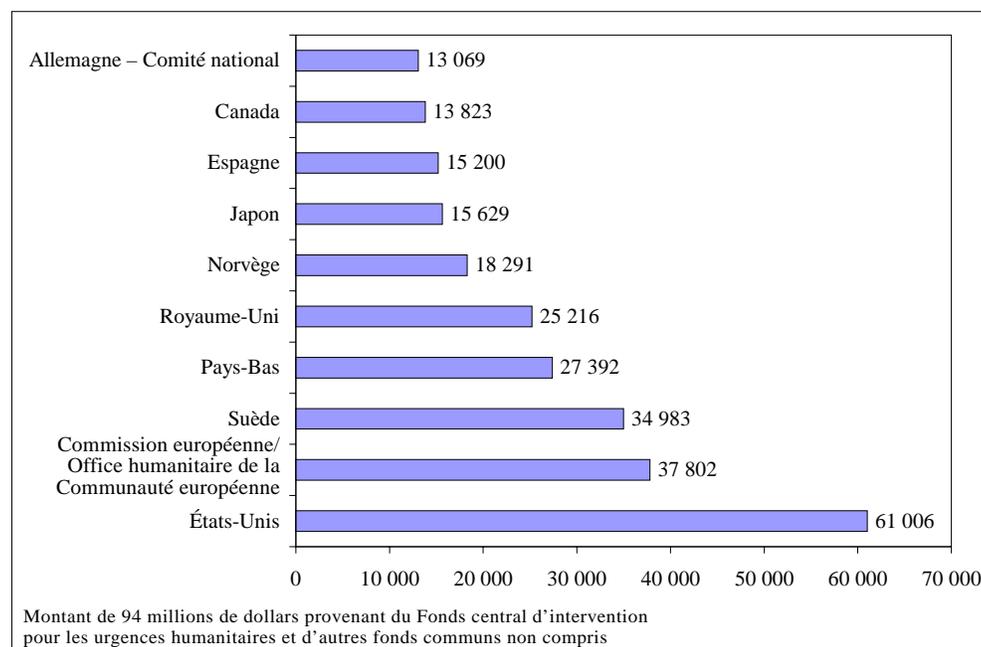


270. Les recettes de l'UNICEF au titre de l'aide humanitaire se sont établies à 529 millions de dollars, soit une baisse de 12 % par rapport à 2006 (600 millions de dollars), qui s'explique par l'évolution de la nature des urgences et de la demande en ce qui concerne l'aide humanitaire en 2007, le montant total demandé étant inférieur de 29 % à celui de 2006.

271. En 2007, l'UNICEF a répondu à 64 appels et demandes d'aide humanitaire, dont 17 appels globaux, 15 appels « éclairs » et 32 autres demandes d'urgence. Au total, l'UNICEF a demandé 920 millions de dollars en 2007 au titre de ses interventions humanitaires pour pouvoir protéger les femmes et les enfants vulnérables. Les appels globaux ont été relativement bien suivis en 2007, les besoins en financement ayant été satisfaits à hauteur de 64 %, mais ce sont les appels « éclairs » qui ont le plus mobilisé les donateurs, avec des besoins satisfaits à hauteur de 65 %. Les interventions au titre des « autres » crises ont été le moins bien financées, à hauteur de 33 % du montant estimatif des besoins.

Figure 5
Les 10 principaux donateurs de l'UNICEF au titre de l'aide humanitaire en 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)



272. Les mécanismes de financement pour répondre aux situations d'urgence sont de plus en plus variés, dans l'espoir d'améliorer la coordination des activités, la transparence et la prévisibilité des interventions humanitaires. En 2007, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et les fonds humanitaires communs ont connu leur deuxième année d'existence et ont tous les deux fait l'objet d'un examen. Avec un montant de 94 millions de dollars, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires est la première source d'autres ressources (financement d'urgence) en provenance des gouvernements. Il existe aussi des fonds communs pour l'Éthiopie, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Somalie et le Soudan. À 32,8 et 29,1 millions de dollars respectivement, le Fonds humanitaire commun pour le Soudan et le Fonds commun pour la République démocratique du Congo constituent les mécanismes de financement commun les plus importants qui soient pour des pays distincts. Les procédures de financement de ces fonds varient, et l'UNICEF s'efforce, aux côtés de ses partenaires, de réduire les coûts de transaction.

273. En 2007, les sources de financement commun ont augmenté, tandis que les fonds humanitaires thématiques accusaient une diminution. Au total, le financement thématique représentait 16 % des fonds d'urgence (84 millions de dollars en 2007), contre 24 % en 2006. Les fonds thématiques que l'UNICEF reçoit au titre de l'aide humanitaire témoignent de l'attachement des donateurs aux bonnes pratiques d'action humanitaire et permettent au Fonds de répondre de manière plus efficace aux crises humanitaires, compte tenu des priorités d'ensemble. Le Fonds sait gré aux donateurs de leur soutien, en particulier en ce qui concerne un financement de qualité, à destination non spécifiée, aux fins d'interventions humanitaires, et entend continuer de s'efforcer d'obtenir un financement thématique accru.

Notes

- ¹ Sally Mc. Gregor, (2007) Child Development in Developing Countries: Development Potential in the First 5 years for Children in Developing Countries, *Lancet*, 369, 60 à 70; Walker, S. P., Wachs, T. D., Meeks, G. J., et le International Child Development Steering Group Child development (2007). Risk factors for adverse outcomes in developing countries, *Lancet*, 369, 145 à 157.
- ² Les estimations de dépenses par domaine de résultat prioritaire n'incluent pas des dépenses relativement mineures au titre du recouvrement des coûts ou qui ne font pas l'objet d'une ventilation précise dans chaque domaine d'intervention.
- ³ *Progrès pour les enfants : un monde digne des enfants, Examen statistique*, UNICEF, décembre 2007.
- ⁴ Fiche d'appréciation sur la transmission mère-enfant du VIH/sida et les soins et traitements pédiatriques du VIH dans les pays à revenus faible et intermédiaire, progrès en matière de renforcement des activités 2004-2006, UNICEF et OMS (à paraître).

Annexe

Dépenses au titre du programme, selon le revenu national brut des pays et le taux de mortalité des moins de 5 ans en 2007^a

	Population infantile en 2006 (millions)	Population infantile (pourcentage du total)	Nombre de pays ^b	Dépenses (millions de dollars É.-U.)	Dépenses (pourcentage)	Centimes par enfant (centimes É.-U.)
Groupe de pays sur la base du revenu national brut de 2006						
Revenu faible, total	1 074	54	56	1 763	66	164
<i>(Revenu faible, à l'exception de l'Inde)</i>	629	31	55	1 653	62	263
Revenu intermédiaire (tranche inférieure)	694	35	49	586	22	84
<i>(Revenu intermédiaire, tranche inférieure à l'exception de la Chine)</i>	346	17	48	558	21	161
Revenu intermédiaire (tranche supérieure)	229	11	25	115	4	50
Total pour les pays	1 998	100	130	2 463	92	123
Total pour les fonds d'action générale et les autres fonds régionaux				210	8	
Total général	1 998	100	130	2 673	100	
Groupe de pays sur la base du TMM5 de 2006						
TMM5 très élevé	202	10	21	719	27	356
TMM5 élevé, total	766	38	32	1 000	37	131
<i>(TMM5 élevé, à l'exception de l'Inde)</i>	320	16	34	890	33	278
TMM5 moyen, total	831	42	47	569	21	68
<i>(TMM5 moyen, à l'exception de la Chine)</i>	483	24	37	541	20	112
TMM5 faible	199	10	26	175	7	88 ^c
Total pour les pays	1 998	100	126	2 463	92	123
Total pour les fonds d'action générale et les autres fonds régionaux				210	8	
Total général	1 998		126	2 673	100	
<i>(Dont PMA)</i>	395	20	46	1 362	51	345

^a Revenu faible = RNB par habitant égal ou inférieur à 905 dollars.

Revenu intermédiaire (tranche inférieure) = RNB par habitant compris entre 906 dollars et 3 595 dollars.

Revenu intermédiaire (tranche supérieure) = RNB par habitant compris entre 3 596 dollars et 11 115 dollars.

TMM5 très élevé = plus de 140 décès d'enfants âgés de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes.

TMM5 élevé = de 71 à 140 décès d'enfants âgés de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes.

TMM5 moyen = de 21 à 70 décès d'enfants âgés de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes.

TMM5 faible = moins de 21 décès d'enfants âgés de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes.

PMA = pays les moins avancés.

^b Les programmes multinationaux des pays du Pacifique, des Caraïbes, d'Europe centrale et orientale, de la CEI et des États baltes ont été comptés dans chaque cas comme un seul programme, à l'exception des pays en situation d'urgence dans un programme multinational ayant des dépenses et des indicateurs propres.

^c Un montant plus élevé par enfant correspond à la dépense des pays à faible population infantile ainsi que de trois pays ou zones en situation d'urgence, ce qui représente plus de 50 % du total des dépenses.